

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Citoyenneté

Bernia, Denise; Fierens, Jacques; Meurant, Joëlle; Mus, Georges; Nouvel, Patrice; Verkindt, Pierre-Yves

*Published in:*  
Le croisement des savoirs

*Publication date:*  
1999

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

#### [Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Bernia, D, Fierens, J, Meurant, J, Mus, G, Nouvel, P & Verkindt, P-Y 1999, Citoyenneté: représentation, grande pauvreté. Dans *Le croisement des savoirs: quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble*. Des livres contre la misère, Editions de l'Atelier - Editions Quart Monde, Paris, p. 428-492.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# SOMMAIRE

## CITOYENNETÉ : REPRÉSENTATION, GRANDE PAUVRETÉ

<b>Introduction</b> (écriture commune) : Denise Bernia, Jacques Fierens, Joëlle Meurant, Georges Mus, Patrice Nouvel, Pierre-Yves Verkindt .....	429
<b>Chapitre 1 : LA MÉTHODE</b> .....	431
Le thème de la représentation : pourquoi et comment ? (D. Bernia, P. Y. Verkindt) .....	431
Bâtir la recherche (J. Meurant, J. Fierens) .....	434
Démarche du groupe (G. Mus, P. Nouvel) .....	435
<b>Chapitre 2 : LA REPRÉSENTATION, DÉFINITIONS</b> .....	439
Autour des mots « représenter » et « représentation » (D. Bernia, J. Meurant, G. Mus) .....	439
Représentation et démocratie (P. Y. Verkindt) .....	443
Représentation et notions voisines .....	445
Représentation et participation (P. Nouvel) .....	445
Représentation et partenariat (P. Nouvel) .....	446
Représentation et témoignage (P. Y. Verkindt) .....	447
<b>Chapitre 3 : LES PRATIQUES DE REPRÉSENTATION</b> .....	451
Un exemple de représentation des plus pauvres dans l'Histoire (P. Nouvel) .....	451
Quelques exemples actuels de représentation (D. Bernia, J. Meurant, G. Mus) .....	453
La représentation en questions .....	458
La diversité des situations de représentation (P. Y. Verkindt) .....	458
Le fonctionnement de la représentation (P. Y. Verkindt) .....	459
Les responsables face à la représentation des très pauvres (J. Fierens) .....	461
La représentation des plus pauvres, une question qui dérange (P. Y. Verkindt) .....	463
<b>Chapitre 4 : LA REPRÉSENTATION, CHEMIN DE LA DÉMOCRATIE</b> .....	467
Les conditions pour être représenté (J. Fierens) .....	468
Les conditions pour être représentant .....	471
Être motivé (P.Y. Verkindt) .....	471
Être reconnu par ceux que l'on représente (P. Y. Verkindt) .....	472
Être reconnu comme un interlocuteur légitime (P.Y. Verkindt) .....	473
Connaître ceux que l'on va représenter et ceux à qui l'on va parler (D. Bernia, J. Meurant, G. Mus) .....	475
Se former pour être représentant (D. Bernia, J. Meurant, G. Mus) .....	477
S'inscrire dans la durée (D. Bernia, J. Meurant, G. Mus) .....	478
Propositions pour une vraie représentation de tous les citoyens .....	479
L'exigence du partenariat (P. Nouvel) .....	479
La question d'une représentation spécifique des plus pauvres (écriture commune) .....	481
<b>Conclusion</b> (écriture commune) .....	489
<b>Annexe</b> .....	491

## Introduction

*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits...* Ainsi débute l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette affirmation se heurte à la réalité de la misère à travers le monde. Notre monde peut-il être un monde de justice, de liberté, un monde où il fait bon vivre pour chaque être humain, si nous ne tenons pas compte de cette réalité ? Chaque jour, le droit à la vie est menacé pour les personnes qui vivent l'errance, la malnutrition, parfois la famine, les guerres... Dans nos pays (en Belgique et en France), la misère persiste, malgré les aides et les secours.

Les Droits de l'Homme ne se divisent pas. Ils sont économiques, sociaux et culturels (ressources, logement, travail, santé, éducation...), mais aussi civils et politiques (vote, participation, liberté d'expression...). Cela signifie que l'aide matérielle n'est pas suffisante pour lutter contre la misère. Les aides assurent, dans une certaine mesure, le respect de certains droits économiques, mais à celui qui est aidé il n'est pas demandé de parler et encore moins de décider. Avoir droit à la parole, c'est être reconnu citoyen. Aristote déjà définissait l'homme tout à la fois comme celui qui vit dans la cité et comme celui qui est capable de parole, car il n'y a pas de citoyenneté sans prise de parole.

Tout être humain habitant un pays, une région, une ville, un village est citoyen. Il ne vit pas seul mais entouré d'autres hommes qui se sont organisés pour vivre ensemble. Avec eux, il forme une société. Dans bien des pays, cette société est démocratique, c'est-à-dire que chaque citoyen peut contribuer au présent et à l'avenir de la collectivité. Mais encore faut-il être reconnu par les autres comme membre de leur communauté. Les personnes vivant en grande pauvreté sont-elles reconnues comme appartenant à cette communauté humaine, c'est-à-dire sont-elles reconnues comme citoyennes ?

Nos démocraties ont pour but la participation de tous les citoyens. Pour mettre en œuvre ce droit de participer, elles ont imaginé le mécanisme de la représentation. Or, les pauvres, aujourd'hui ne sont pas pleinement acteurs et partenaires au sein de la société dans laquelle ils vivent. C'est à partir de nos expériences que nous avons tenté de réfléchir au lien qui unit la démocratie et la participation des plus pauvres à la vie de la collectivité à laquelle nous appartenons tous. C'est à partir du constat que les systèmes de représentation ne prennent pas suffisamment en compte la parole de ceux qui vivent aujourd'hui les situations de misère que nous avons tenté de penser le lien entre citoyenneté, droits de l'homme et démocratie. Cette réflexion nous a conduits à formuler notre hypothèse de la façon suivante : *La représentation, c'est rendre présente la question des absents.*

L'expérience que nous avons vécue au cours de ces deux années et dont les lignes qui suivent constituent le premier résultat nous indique que, s'ils sont parfois difficiles, la rencontre et le croisement des savoirs que nous avons tentés, constituent aussi, nous l'espérons, une contribution à la construction de la démocratie. C'est la raison pour laquelle la méthode de travail que nous avons adoptée doit être considérée comme faisant partie, autant que le reste, de la réalisation de notre hypothèse.

Après avoir expliqué notre méthode (chapitre 1), nous chercherons les conditions de la représentation de tous. Les concepts doivent être soigneusement redéfinis : que veut dire représenter ? Témoigner ? Participer ? Être partenaire ? (chapitre II.) Il faut ensuite comprendre à travers des exemples comment fonctionnent concrètement les mécanismes de représentation. Les très pauvres, particulièrement, ont-ils des possibilités de prendre la parole et de se faire entendre ? (chapitre III.) Enfin, quel type de représentation serait à créer pour que cesse l'exclusion liée à la grande pauvreté ? (chapitre 4).

## Chapitre 1

# LA MÉTHODE

Notre méthode de recherche s'est progressivement construite en relation avec l'ensemble des participants au programme Quart Monde-Université. Rendre compte de cette méthode constitue, selon nous, un préalable nécessaire.

Les conditions d'émergence du thème de la représentation doivent être décrites (I) avant de présenter d'une part, la construction des bases de la recherche (II) et d'autre part, la démarche du groupe (III).

## **Le thème de la représentation : pourquoi et comment ?**

Le premier séminaire du programme Quart Monde-Université permet de dégager parmi les thèmes susceptibles d'être abordés celui de la citoyenneté. Ce thème est ensuite précisé par le groupe qui se constitue. Lors d'une première rencontre, il opte pour une approche en terme de « représentation ».

## Bâtir la recherche

Ayant identifié le thème de la représentation, ensuite validé par l'ensemble des participants au programme, le groupe s'interroge sur la nature des matériaux à rassembler pour pouvoir traiter le thème adopté.

## Les matériaux de la recherche

Pour démarrer la recherche, il est décidé que chaque membre du groupe apportera un exemple personnel de représentation qu'il a vécu comme représentant ou représenté. Un universitaire dit que sa démarche ne consiste pas à partir de son expérience personnelle, mais plutôt de ce qu'en disent les philosophes.

Parallèlement chacun recherche dans les dictionnaires et les encyclopédies la définition de deux mots en rapport avec notre thème : *représentation, démocratie*.

Un universitaire propose de travailler la loi votée par l'Assemblée nationale française sur le RMI<sup>1</sup>, en cherchant dans les textes des débats parlementaires (parus au *Journal Officiel*) comment les représentants de la nation parlent des pauvres<sup>2</sup>?

Afin d'éviter de travailler uniquement sur des textes de loi, les militants proposent d'effectuer des interviews. Leur intention est d'interviewer des personnes démunies, ainsi que des responsables, pour poser la question de la représentation des pauvres. Les interviews<sup>3</sup> suscitèrent des réactions négatives de la part de certains responsables officiels. Par exemple, une Présidente de CPAS<sup>4</sup> sera tout à fait d'accord pour être auditionnée, mais lorsqu'elle entendit que le questionnaire se rapportait à la représentation des pauvres, son attitude se transformera – elle était visiblement contrariée et a poliment mis dehors l'interviewer. Pour l'analyse de cette interview, un universitaire s'appuiera sur les textes de lois relatives aux CPAS.

Il arriva une réaction similaire avec un Président d'un comité de Foyer de logements sociaux. Une militante, locataire de cet organisme, envoie par écrit un questionnaire sur notre thème; trois jours plus tard, une personne du comité dira que, comme les logements ne sont pas spécialement pour les pauvres, l'interview est inutile. La militante devra faire appel au directeur du programme Quart Monde-Université afin qu'il intervienne pour calmer les esprits.

Lorsque les militants feront des interviews chez des personnes démunies, le dialogue sera difficile, car la question elle-même est difficile.

Notre groupe analysera également les auditions collectives<sup>5</sup> sous l'angle de la représentation. Enfin, une autre source de données provient des acteurs-auteurs du programme. Ainsi, lors d'un séminaire, il est proposé à chaque groupe théma-

tique de poser une question aux autres. La nôtre est : *Faut-il avoir vécu la misère pour représenter ceux qui y vivent ?* Les réponses seront analysées par le groupe.

Un universitaire propose de confronter les interviews recueillies à la pensée de philosophes sur la représentation politique. Le groupe se rend compte qu'il est important de comprendre les idées philosophiques car elles influencent les démocraties.

Le volontaire apporte des textes qui sont des références au sein du Mouvement Atd Quart Monde, à propos de la citoyenneté, du partenariat et de la représentation<sup>6</sup>.

## La construction de la recherche à partir des matériaux

Notre question générale est ainsi formulée : qu'est-ce que la représentation ?

Cette fiche est présentée aux autres groupes thématiques afin d'entendre leurs observations. Ils s'étonnent que le mot *pauvres* soit retiré de la question générale. À la suite du séminaire, les militants interviennent pour proposer : la question de la représentation des pauvres dans la démocratie. Un universitaire réagit : au lieu de *dans*, il met *et* la démocratie. Accord général du groupe pour la formulation de la question centrale de notre thème qui est : La question de la représentation des pauvres et la démocratie. L'hypothèse est ainsi formulée : la représentation, c'est rendre présente la question des absents.

L'élaboration du plan de mémoire se fait en dialogue entre les différents groupes d'acteurs-auteurs, à partir de plans préparés individuellement. Les décryptages seront l'outil de base pour l'écriture du mémoire. Les militants les découpent et les classifient en fonction du plan de mémoire. Toutes les classifications sont vérifiées par le groupe.

## Démarche du groupe

Comme dans toute équipe de recherche, le dialogue engagé sur le thème choisi laisse apparaître un certain nombre de désaccords qu'il faut travailler et dépasser.

## Dialogue

### Rôle de l'équipe pédagogique

Lors des journées intermédiaires et des séminaires, le groupe thématique est accompagné par des personnes de l'équipe pédagogique. Leur apport est très important pour permettre au groupe d'avancer ensemble. Ils ont un rôle de médiateur; ils essaient de faciliter les échanges entre les trois groupes d'acteurs. Par exemple, pour expliquer qu'il faut parler de la représentation en général et non de la représentation des pauvres, un universitaire fait une comparaison : *Plutôt que de se pencher sur un malade, on réfléchira à ce qu'est la santé en général et cela servira à tout le monde.* Ce à quoi les militants répondent : *Non, il faut d'abord s'intéresser au malade, le soigner, et cela servira à tout le monde.* L'équipe pédagogique souligne alors les deux logiques différentes qui correspondent aux expériences de vie différentes.

Voici un autre exemple : les universitaires disent que si la représentation est bien pensée, elle donnera la représentation aux pauvres. Les militants pensent que c'est la représentation des pauvres qui amènera la représentation de tous.

### Exemples de croisement des savoirs

Un universitaire présente la pensée d'Hannah Arendt<sup>7</sup>. Elle n'aborde pas directement le thème de la représentation, mais sa pensée est d'un grand intérêt en raison des liens indirects qu'elle entretient avec le thème. Hannah Arendt dit : *Un homme n'a pas de droit, ni de dignité respectée s'il n'appartient pas à une communauté politique.* L'insertion dans une communauté politique peut-elle exister sans représentation ? Les militants doivent s'y prendre à plusieurs reprises pour travailler ce texte. Hannah Arendt réfléchit à partir de son expérience personnelle ; de même, les militants questionnent ce texte par des exemples concrets de leur vie de tous les jours de lutte contre la misère : *Quand est-on reconnu comme citoyen ? À quelles conditions la communauté reconnaît-elle l'homme comme citoyen ?* Ils prennent l'exemple d'une personne sans domicile, arrêtée pour vagabondage<sup>8</sup>. Vivant à la rue, elle ne bénéficiait alors d'aucun droit (ni logement, ni ressources...). À sa sortie de prison, ses droits lui sont reconnus. Les militants disent que la prison a alors fonctionné comme une communauté.

Lors de la discussion, les militants pensent que les universitaires ne comprennent pas leur apport. Un membre de l'équipe pédagogique fait remarquer la pertinence du questionnement des militants : *Y a-t-il des situations où on est plus ou moins citoyen ? C'est cela la question qu'ils posent.* Cette question ne sera pas reprise par les universitaires et, ce jour-là, les militants, non formés à l'argumentation, ne peuvent pas aller plus loin que l'exemple donné.

À l'occasion de cet exemple, le groupe s'aperçoit qu'un même texte peut être abordé très différemment selon ce qu'on est et ce qu'on a vécu.

Un autre exemple nous est donné lors de l'essai d'écriture commune<sup>9</sup>. Nous choisissons une prise de parole publique du père Joseph Wresinski\*<sup>10</sup> en essayant de répondre à la question : peut-on dire qu'en prononçant ce discours le père Joseph Wresinski est un représentant et qui représente-t-il ? Les textes écrits par chacun sont mis en commun. Écrire ensemble se révèle être un moyen de donner naissance à une *connaissance plurielle*.

## Désaccords – Évolutions – Accords

### Représentation des pauvres ou représentation générale ?

Depuis le début du programme, les militants Quart Monde veulent parler de la représentation des plus pauvres, car ils pensent que la représentation signifie la reconnaissance. Les universitaires veulent parler de la représentation en général. Le volontaire propose d'étudier les conditions de la représentation.

Les militants Quart Monde disent que mettre les plus pauvres dans le titre de la recherche, c'est admettre qu'il y a des personnes à qui on ne donne pas la parole. Un universitaire dit qu'il n'est pas là pour obtenir des résultats politiques, mais pour réfléchir au sens de la représentation, et que parler des plus pauvres est un objectif militant.

À ce moment de la discussion, un membre de l'équipe pédagogique intervient en rappelant que le livre *Démocratie et Pauvreté*<sup>11</sup> traite pendant huit cents pages de cette question de la représentation des pauvres et que les universitaires présents à ce colloque n'ont pas jugé que c'était une question de militants.

### Parle-t-on des plus pauvres ou des pauvres ?

Il n'y a pas d'accord, au début de notre recherche, pour utiliser l'expression *les plus pauvres*. Un universitaire se demande comment définir qui sont *les plus pauvres* ? Les militants, dont le souhait est de n'oublier personne, disent que de maintenir *les plus pauvres* dans le titre, c'est reconnaître qu'ils existent. Le volontaire pense qu'employer le terme *les plus pauvres* risque d'enfermer dans un vocabulaire spécifique au Mouvement Atd Quart Monde, ce qui n'est pas le but de la recherche. Un universitaire soutient que l'on servirait mieux la cause des plus pauvres en n'ayant pas l'air de réfléchir uniquement à leur sujet.

Le groupe se met d'accord pour utiliser le terme *pauvres* dans la question centrale. Le débat va, comme on le verra plus loin, évoluer. Il nous conduira au terme de notre mémoire à préciser le sens que nous donnons à l'expression « les plus pauvres ».

## La représentation spécifique ou générale ?

Les militants ne veulent pas de représentation spécifique pour les pauvres. Ils soutiennent que cela risquerait de creuser plus profondément le fossé entre les pauvres et la société. Les universitaires disent que, si les pauvres sont représentés par un pauvre, c'est une représentation spécifique. Les militants ne voient pas qui d'autre pourrait vraiment les représenter, car seuls les pauvres connaissent la réalité du combat contre la misère au quotidien. La question de la spécificité reviendra régulièrement au cours de nos échanges. Les militants, voulant se faire comprendre des deux autres composantes, réfléchissent et dessinent un schéma<sup>12</sup> de la représentation à tous les niveaux de la société. Le but n'est pas de former un syndicat ou un parti politique des plus pauvres, mais de représenter le peuple du Quart Monde, c'est-à-dire les plus pauvres et tous ceux qui choisissent de lutter avec eux contre la misère, au sein des partis politiques, des syndicats, des associations, des églises, etc. La représentation n'est pas celle d'une catégorie de personnes – ce qui serait une représentation spécifique – mais celle du combat contre la misère qui concerne tout le monde. Dans leur schéma, les militants montrent que cette représentation passe obligatoirement par une formation. Le volontaire démontre le caractère indispensable du partenariat en tant que démarche permettant d'accéder à la représentation.

### Notes :

1. Revenu Minimum d'Insertion créé en France par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988.
2. Cf. annexe.
3. Interviews, voir annexe.
4. Centre Public d'Aide Sociale (Belgique).
5. Auditions Lucie Ribert, Emile Creutz, Emilie Bourtet.
6. Cf. annexe.
7. Philosophe américaine d'origine juive allemande 1906-1975.
8. L'exemple donné date d'avant le 12/1/1993, date à laquelle, en Belgique, la loi dite Onkelinx abroge la précédente loi en vigueur qui réprimait le vagabondage.
9. Exercice d'écriture commune, voir l'Introduction Générale.
10. Discours du 17 novembre 1977, à la Mutualité à Paris, voir chapitre 3.
11. Atd Quart Monde, *Démocratie et Pauvreté*, Éd. Quart Monde/Albin Michel, 1991.
12. Cf chapitre 4.

## Chapitre 2

### LA REPRÉSENTATION, DÉFINITIONS

Comme l'indique le chapitre consacré à la méthode, le thème plus général : *Citoyenneté, démocratie, droits de l'homme* paraît trop large pour être exploité convenablement.

Il a été inspiré par des questions qui mettent l'accent sur l'importance de la parole, comme parole prise, échangée ou proclamée : *donner la parole aux pauvres..., proclamer des droits..., dialoguer avec le monde du travail..., le temps de parole accordé...*

D'autres remarques intègrent le thème très discuté de nos jours de la citoyenneté : *être reconnus comme citoyens..., acteurs et partenaires de la société..., participation..., la participation aux instances de décision...*

C'est pourquoi il nous est apparu important de définir les mots *représenter* et *représentation*, de les mettre en rapport avec la notion de *démocratie* et de les distinguer des notions voisines telles que *participation, partenariat et témoignage*.

### Autour des mots « représenter » et « représentation »

Dans le langage courant les mots *représenter* et *représentation* ont de multiples significations :

– par exemple, un avocat représente son client ; il s'agit d'une représentation individuelle ;

– ou un délégué syndical représente les ouvriers d'une entreprise ; il s'agit d'une représentation collective ;

– une pièce de théâtre est une représentation.

De quel type de représentation s'agit-il quand nous parlons de *la question de la représentation des pauvres* ?

Les définitions proposées par les dictionnaires, par des philosophes, ainsi que celles données par les citoyens interviewés nous permettent de préciser le concept de la représentation qui sera utilisé dans notre recherche. Les termes que nous allons approfondir sont : représenter, se représenter, représentation, représentant.

## Les définitions données par les dictionnaires

**Représenter** : c'est tenir par délégation la place d'une ou plusieurs personnes ; c'est aussi rendre présent un groupe de personnes dans sa dimension de groupe et non pas comme une juxtaposition d'individus ; ou c'est encore avoir reçu mandat pour agir au nom de quelqu'un, d'un groupe, défendre ses intérêts.

**Se représenter**, c'est se figurer, imaginer quelque chose, quelqu'un qui n'est pas actuellement présent ; c'est ce qui est présent à l'esprit.

Ou faire apparaître de manière concrète l'image d'une chose abstraite (par le dessin, le théâtre...). Ces définitions ne seront pas retenues dans le cadre de cette recherche.

**La représentation**, c'est l'action de représenter quelqu'un ou une collectivité par les personnes qui en sont chargées. Il existe différents types de représentation :

– *la représentation juridique* : procédé juridique en vertu duquel un représentant accomplit un acte au nom et pour le compte du représenté. Le terme représentation au sens juridique vient du latin *repraesentare*, verbe qui signifie *être présent*<sup>1</sup>.

– *la représentation politique* : pouvoir législatif (les élus).

**Le représentant**, c'est celui qui prend la parole au nom d'un individu ou d'un groupe dont il porte les valeurs et les intérêts.

Dans le livre *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*<sup>2</sup>, A. Lalande attire l'attention du lecteur sur le préfixe *re* des mots de la famille représenter : le préfixe *re* semble signifier : rendre une chose ou une personne présente là où sa présence est due et attendue. Ce préfixe semble exprimer l'idée d'une seconde présence, d'une répétition imparfaite de la présence primitive et réelle.

## Quelques approches philosophiques de la représentation

Il n'est pas possible d'évoquer tous les penseurs qui ont contribué à la réflexion de la représentation politique. Nous en citerons trois d'entre eux particulièrement importants : Thomas Hobbes, Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau.

Thomas Hobbes, philosophe anglais (1588-1679) expose<sup>3</sup> qu'à l'origine, dans un *état de nature*, les hommes se font la guerre, se tuent et se volent sans qu'aucune loi ne l'interdise. Pour se garder en vie, les hommes se donnent des lois, concluent un contrat, une convention. C'est le contrat social qui inclut la désignation d'un représentant. Une fois que le contrat est conclu, il faut obéir à celui-ci (que l'on ait voté pour lui ou contre lui), sans pouvoir vérifier lors de chaque décision si on est d'accord ou non avec lui. Hobbes appelle le représentant *le souverain* qui est censé exprimer la volonté de chacun : *Une multitude d'hommes devient une seule personne quand les hommes sont représentés par un seul homme ou une seule personne.*

On peut retenir de la conception de Hobbes qu'il a été un des premiers à affirmer que le pouvoir politique doit résulter de l'accord initial de ceux à qui il s'impose. Mais sa théorie de la représentation exclut le contrôle par les représentés et peut donc amener une dictature.

Montesquieu, philosophe français (1689-1755), parle de la représentation dans son ouvrage *De l'esprit des lois* (1748). Il affirme que, dans chaque État, il y a trois sortes de pouvoirs : pouvoir législatif (ceux qui font les lois), pouvoir exécutif (ceux qui gouvernent), pouvoir judiciaire (ceux qui jugent)<sup>4</sup>.

Pour Montesquieu, les mêmes personnes ne devraient jamais exercer plusieurs pouvoirs en même temps afin de se contrôler les uns les autres. Pour le pouvoir législatif, il écrit qu'il ne peut exister que par représentation. *Il faut que le peuple fasse par ses représentants tout ce qu'il ne peut faire par lui-même. (...) Le grand avantage des représentants c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre, ce qui forme les grands inconvénients de la démocratie.*

Il va plus loin en ajoutant : *Tous les citoyens doivent avoir le droit de donner leur voix pour choisir le représentant, excepté ceux qui sont dans un tel état de bassesse qu'ils sont réputés n'avoir pas de volonté propre.*

Rousseau, philosophe français (1712-1773), distingue l'intérêt personnel et l'intérêt commun. C'est pourquoi il prend position contre la représentation. Dans *Le contrat social* (1762), il écrit : *Chaque individu peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen. Son intérêt particulier peut lui parler autrement que l'intérêt commun.*

Rousseau ne croit pas que le peuple puisse avoir des représentants : *A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus. Il prend modèle sur les sociétés antiques où, écrit-il, chez les Grecs, ce que le peuple avait à faire, il le faisait par lui-même. Il était sans cesse assemblé sur la place. Pour Rousseau, toute loi que le peuple, la personne n'a pas ratifiée est nulle, ce n'est point une loi.*

## La notion de représentation chez les personnes interrogées

Toutes les personnes interviewées ont entendu le mot *représentation* dans son sens collectif. Certains élus ou administrateurs se voient représentants du fait de leur fonction : représentant de l'administration communale, ou représentant la population de la commune, ou représentant des personnes bénéficiant d'un service. La représentation est devenue pour eux une fonction. Mais comme le dit un bourgmestre (maire) : *il est toutefois impossible de représenter tout le monde*<sup>5</sup>.

Les autres personnes non élues qui exercent parfois des missions de représentation ont des regards différents selon leur expérience. Pour un allié du Mouvement Atd Quart Monde<sup>6</sup>, la représentation c'est être intermédiaire et porte-parole des gens. La question du mandat apparaît : qui donne le mandat ? Quel est son contenu ?

Pour d'autres, être représentant, c'est écouter ce que les gens ont à dire et le retransmettre. D'autres encore précisent qu'il s'agit de retransmettre les paroles exactes des gens. Une personne vivant la pauvreté ne se dit pas représentante dans le comité dont elle fait partie car elle n'est pas mandatée par les habitants, elle dit : *On parle en son nom mais on essaye de penser aux autres habitants qui ne peuvent pas participer aux réunions*<sup>7</sup>.

Une distinction apparaît entre représenter une idée, un idéal et représenter des personnes. Par exemple, *parler de la pauvreté* est différent de *parler au nom des pauvres*. Une personne consacrant sa vie à rejoindre les plus démunis, dit : *On peut représenter un idéal, un but que l'on a dans sa vie*<sup>8</sup>. Un homme qui défend d'autres personnes très démunies comme lui dit : *Pour représenter, il faut un comité*<sup>9</sup>. Un jeune couple qui ne comprend pas au début de l'interview le mot représentation associe par la suite les mots *représentation* et *défendre*<sup>10</sup>.

Pour conclure, laissons la parole à une militante :

Je crois qu'à partir du moment où on parle au nom des siens, au sens plus large que sa famille, au nom de ce peuple que je reconnais, si on le fait parce qu'eux le veulent, parce qu'on porte leur parole, on peut le faire. Mais cela, j'ai mis du temps à l'accepter<sup>11</sup>.

## Notre conception de la représentation

Notre groupe a choisi de ne pas aborder la représentation individuelle au sens juridique. Il sera question dans ce mémoire de la représentation collective.

- Représente-t-on une idée, un idéal ?
- Est-ce parler au nom de personnes ou d'un groupe bien défini ?
- Est-ce rendre présents les absents, au sens de A. Lalande ?

Le groupe a axé sa recherche sur la deuxième question sans pour autant ignorer les deux autres. Si la représentation est *parler au nom de...*, elle ne peut avoir lieu sans mandat ou demande des représentés. Ce type de représentation est dépendant de l'image que le représentant a des représentés et de l'idée qu'il doit amener dans les endroits où il représente.

Parlant de la représentation des pauvres, se pose donc la question de la représentativité du représentant. Il s'agit de définir les qualités de la personne ou du groupe qui lui permettent de s'exprimer valablement au nom du groupe qu'il représente.

## Représentation et démocratie

La démocratie est une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient à la *totalité des citoyens sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité*<sup>12</sup>. Ils l'exercent soit directement<sup>13</sup>, soit par l'intermédiaire de leurs représentants<sup>14</sup>. Mais la démocratie n'est pas seulement une forme de gouvernement. Elle est aussi la reconnaissance que tout homme peut prendre en charge son destin et l'avenir de la collectivité à laquelle il appartient. Les militants n'expriment pas autre chose lorsqu'ils disent que *les plus pauvres ne sont pas reconnus comme des hommes responsables au niveau de leur pays, de leur commune et même au sein de leur famille*<sup>\*15</sup>.

## La démocratie comme mode d'organisation politique

On parle de démocratie directe lorsque le peuple (*demos*) est appelé à gouverner (c'est-à-dire à prendre des décisions collectives qui engagent l'avenir du groupe) sans faire appel à des intermédiaires, à des représentants. À vrai dire, au niveau d'un pays, voire même d'une ville, ce mode d'expression du peuple n'est pas possible pour des raisons pratiques. Jean-Jacques Rousseau le disait déjà<sup>16</sup>. Encore aujourd'hui est exprimé le fait qu'*il y a certains endroits où l'on ne sau-*

rait pas aller tous en groupe. Donc l'idéal c'est de se faire représenter, avoir des réunions, parler ensemble\*\* . La démocratie directe n'est possible que dans de petits groupes, à supposer cependant que tous les membres du groupe disposent du même droit à la parole. Longtemps, les auteurs ne parlaient de démocratie qu'à propos de cette démocratie directe. Ils préféreraient parler de « gouvernement représentatif » lorsque le peuple était appelé à gouverner par l'intermédiaire de ses représentants. Aujourd'hui, nous utilisons le terme de démocratie représentative pour définir les formes actuelles de la souveraineté du peuple. La notion de représentation est devenue indissociable de celle de démocratie<sup>17</sup>. La désignation des représentants peut se faire de différentes manières, l'élection restant le mode le moins mauvais de désignation en matière politique. On considère habituellement que le gouvernement représentatif s'appuie autour de quelques principes :

– Les gouvernants sont désignés par élections à intervalles réguliers. C'est à l'occasion de l'élection que les représentés peuvent sanctionner le représentant en refusant de renouveler son mandat.

– Les gouvernants gardent une certaine indépendance dans leur décision car leur mandat n'est pas impératif<sup>18</sup>.

– Les représentés gardent la liberté d'exprimer leurs opinions. Ils peuvent manifester leur désaccord avec les décisions prises par les gouvernants.

– Les décisions publiques font l'objet d'une discussion préalable.

Une vraie représentation est la condition nécessaire de la démocratie. Mais la démocratie n'est pas seulement une organisation politique, c'est aussi une valeur.

## La démocratie comme valeur

Elle est ce qui permet à chacun de maîtriser son propre avenir et de participer à la construction de l'avenir de la communauté à laquelle il appartient. Le fait qu'en théorie chacun peut participer par l'élection à la désignation des représentants ne suffit pas. Il faut encore que celui appelé à voter soit vraiment considéré comme un homme appartenant à la communauté, comme un citoyen (cf. H. Arendt).

*La misère ne supprime pas légalement le droit de vote mais elle empêche matériellement et moralement d'exercer la citoyenneté... La démocratie a créé le vote comme un moyen donné pour vivre ensemble. L'illettrisme ne peut pas être combattu sans partage réciproque du savoir, sans reconnaître que l'illettré a quelque chose à penser, à dire, à écrire et à lire. Il est des abstentions qui expriment un illettrisme politique. Il ne suffit pas alors de permettre à ceux qu'il touche de mieux comprendre le système démocratique. Il faut entendre d'eux ce qui rend impossible la démocratie au pied de l'échelle sociale<sup>19</sup>.*

En résumé, la situation faite aux plus pauvres nous rappelle en permanence que la démocratie ne saurait se limiter à l'affirmation théorique de droits abstraits

et formels. En un mot que la démocratie n'est pas qu'un mode d'organisation politique mais qu'elle est une exigence de tous les instants. C'est en ce sens que l'on a pu dire que le Quart Monde était une pierre de touche de la démocratie.

## Représentation et notions voisines

Si la notion de représentation paraît très liée à celle de démocratie comme on vient de le voir, elle doit être soigneusement distinguée de notions et de termes voisins comme ceux de participation, de partenariat ou de témoignage.

## Représentation et participation

Ces notions sont couramment associées, et parfois confondues. En témoignent quelques entretiens réalisés.

Ainsi à la question : *Que signifie pour vous la représentation ?*, un bourgmestre répond : *Nous sommes une commune où la représentation est participative...* <sup>20</sup> Lorsqu'on l'interroge sur ses difficultés en tant que représentant, il ajoute : *Il est difficile d'amener les gens à participer à la vie communale.*

De même, un président d'association de parents d'élèves, à qui on demande si des personnes défavorisées participent aux réunions, répond :

Vous avez pu voir par exemple Sylvie. Cela fait sept ans qu'elle s'active avec acharnement dans le comité. Nous voudrions en avoir beaucoup comme elle, car si elle vit avec le minimex<sup>21</sup> et trois enfants, cela ne l'empêche pas d'être remplie de ressources étonnantes. Généralement, la plupart viennent une fois ou deux ; le dialogue ne se faisant pas, ils abandonnent<sup>22</sup>.

Au sujet des principales difficultés rencontrées pour faire participer les plus pauvres, il indique encore : *Le dialogue, il n'y a aucun doute là-dessus et aussi l'information.*

Enfin interrogée sur cette même question, une militante membre d'un comité des fêtes répond :

On peut parler en son nom et donner son avis personnel, mais on essaye quand même de penser toujours aux autres habitants puisque tous les habitants ne vont pas aux réunions, puisque tout le monde ne veut pas participer, mais on essaye toujours que tout le monde profite de ce que l'on fait<sup>23</sup>.

À propos de participation, Joseph Wresinski, en tant que rapporteur au Conseil Économique et Social Français<sup>24</sup> insiste sur la participation comme moyen d'affirmer sa citoyenneté :

*En démocratie, il importe de donner à tous les moyens égaux de se faire entendre et de faire pression rapidement, afin que les situations injustes soient redressées. Ces moyens sont en gros de deux ordres : le recours prévu par la loi pour contester une décision administrative ou judiciaire et la participation à la vie publique, sociale et du travail par l'intermédiaire des associations, des syndicats, des partis... La vie associative représente à la fois une source indispensable de connaissance et une voie privilégiée vers l'engagement public ou politique avec des concitoyens en difficulté... D'une façon générale, les plus pauvres souhaitent la participation. L'existence de regroupements locaux et nationaux de personnes et familles pauvres en témoigne. Ces groupes associatifs garantissent la participation progressive des intéressés...*

Les droits politiques sont les droits essentiels qui permettent de participer à la vie d'un pays. On n'existe pas si on n'est pas reconnu aussi membre d'une société politique. Les politiques ont un pouvoir de décision. La représentation politique est la participation à ce pouvoir. La représentation permet de participer aux décisions elles-mêmes. Si on arrive à faire comprendre aux instances politiques que les plus pauvres sont des citoyens comme tout le monde, et qu'ils ont le droit d'avoir des représentants, dans ces conditions les lois peut-être seront faites en fonction des démunis.

Pourtant, représentation et participation ne sont pas synonymes. La représentation est quelque chose de plus construit que la participation (*Action de s'associer, de prendre part*, selon le dictionnaire Larousse). Il ne suffit pas d'être en dialogue avec quelqu'un pour qu'il y ait représentation. Il y a des formes de participation qui n'impliquent pas la représentation. Par exemple, organiser une fête dans un village, c'est participer mais pas représenter.

Toutefois, la représentation peut constituer un moyen de participation. Il en va ainsi en politique. La représentation est une condition de participation au pouvoir.

## Représentation et partenariat

Pour le dictionnaire Larousse, les partenaires sont des personnes qui s'associent pour la réalisation d'un projet. Le sens est très proche de celui de participation. Le partenariat implique que chacun est acteur du projet dans sa conception, sa réalisation et son évaluation. Être partenaire, c'est plus qu'être un simple participant. Le rapport du Conseil Économique et Social Français<sup>25</sup> relève l'importance du partenariat comme source de (re)connaissance, de confiance et de citoyenneté qui permet de construire des projets d'avenir :

*Le partenariat est une condition nécessaire au développement de toute population, mais les plus démunis n'en ont pas la pratique ; il dépend de la volonté des élus et des principaux acteurs de la vie sociale de créer les conditions de leur participation. C'est dans la mesure où ceux-ci prendront les moyens de les infor-*

*mer, de recueillir leurs avis et d'en tenir compte que les plus démunis pourront exercer leur citoyenneté, c'est-à-dire assumer leurs obligations et être reconnus comme sujets de droit, ce qui les amènerait à exercer par eux-mêmes les responsabilités qui leur incombent.*

Existe-t-il des liens avec la représentation ?

René Martin<sup>26</sup>, qui a participé à l'écriture du livre : *On voudrait connaître le secret du travail*<sup>27</sup>, nous fournit quelques pistes. Tout au long de sa rencontre avec le Mouvement Atd Quart Monde, il a pu, soit de sa propre initiative, soit par le concours et le soutien des volontaires, accéder à un processus de partenariat. La première étape de ce processus étant la rencontre avec un volontaire au pied de sa cité. Puis la participation aux rencontres d'un groupe en milieu associatif convivial et amical où il se sentait libre et en confiance. Ceci lui a permis de participer naturellement à l'Université populaire Quart Monde et de découvrir qu'il y avait d'autres personnes qui vivaient comme lui dans la misère mais aussi des personnes qui n'avaient pas connu la misère et qui étaient solidaires. Il a osé prendre la parole pour partager son expérience et sa réflexion. Il a ensuite participé à un projet de travail et de formation qui lui a rendu sa dignité de travailleur vis-à-vis de lui-même et de toute sa famille. Quelques années plus tard, en apportant sa contribution dans le livre et en dialoguant avec des universitaires, il a poursuivi sa réflexion en confrontant ses expériences et sa pensée à d'autres réalités. Au terme du livre, il a accepté d'être l'un des représentants des militants Quart Monde de Lyon à un débat organisé dans le cadre des Journées du livre contre la misère \*

On peut se demander si le partenariat avec les plus pauvres est une démarche indispensable pour construire une identité positive et citoyenne qui amène à la représentation. Le partenariat n'implique pas nécessairement la représentation. Ainsi l'implication des familles très pauvres dans l'élaboration du Rapport Général sur la Pauvreté en Belgique ne faisait pas d'elles des représentants. Elles y étaient partenaires. À l'inverse, un représentant n'est pas toujours un partenaire, dans la mesure où il n'agit pas toujours avec les représentés ; la situation est fréquente en matière de représentation politique.

## Représentation et témoignage

Le verbe *témoigner* a deux sens suivant le contexte dans lequel on l'emploie. Témoigner, c'est d'abord attester d'un fait auquel on a assisté ou d'une parole entendue. En justice, par exemple, le témoin est celui qui décrit ce qu'il a vu ou entendu. Témoigner de (quelque chose) c'est encore confirmer la vérité, la valeur de quelqu'un ou de quelque chose par des paroles, des déclarations, des actes<sup>28</sup> ou tout simplement sa vie.

Mais quels sont les rapports entre représentation et témoignage ? Dans son intervention au Colloque de Caen<sup>29</sup>, A. de Vos van Steenwijk\* mêle ces deux notions nous obligeant à préciser notre pensée. Sous le titre *Le père Joseph, représentant de son peuple*, elle nous dit qu'elle n'avait jamais entendu Joseph Wresinski se désigner comme représentant, et qu'il préférerait le mot *témoignage* à celui de *représentation*. Selon elle, *nous ne pouvons pas dire que le père Joseph faisait de la représentation. Toute sa vie a été représentation...* A bien y regarder cependant, A. De Vos van Steenwijk veut dire que Joseph Wresinski ne se voulait pas représentant politique. On ne peut en déduire qu'il n'a pas été représentant du tout.

Simplement, par son action et sa parole, il a posé les exigences d'une véritable représentation. Les représentés ne sont pas dépossédés, ni trahis. Il ne paraît pas possible d'opposer de façon systématique *témoignage* et *représentation*. Les deux termes ne s'excluent pas et peuvent même être associés. Une personne peut dans certains cas porter témoignage, et, dans d'autres, être en situation de représentation. Elle peut aussi être amenée à porter témoignage pour renforcer sa représentation.

## Notes

1. Encyclopédie Universelle II, *Les notions philosophiques*, Paris, PUF, 1980, V.0./Représentation.
2. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1972.
3. Th. Hobbes, *Le Leviathan*, 1651.
4. Dans notre société contemporaine, on pourrait ajouter le pouvoir financier (marchés financiers internationaux) et le pouvoir des médias qui sont des pouvoirs de fait.
5. Interview n° 5.
6. Interview n° 6.
7. Interview n° 7.
8. Interview n° 10.
9. Interview n° 15.
10. Interview n° 9.
11. Audition Lucie Ribert.
12. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, 14<sup>ème</sup> édit., V° Démocratie.
13. On parle alors de démocratie directe.
14. On parle alors de démocratie représentative, V. Dictionnaire Le Robert, V° Démocratie.
15. Les phrases suivies du signe\*\* sont des extraits de discussions de groupe ou d'écrits personnels.
16. J. J. Rousseau, *Du contrat social*, Chap. XV. Il rappelle que si les grecs avaient pu pratiquer cette forme de démocratie, c'est parce que le climat était doux, que les gens pouvaient s'assembler à l'extérieur, qu'ils n'étaient pas trop nombreux et pouvaient donc entendre les discours et que surtout ils pouvaient consacrer du temps à cette activité car... des esclaves faisaient le travail pour eux !!!

17. Qu'il s'agisse de la démocratie au niveau du pays, de la démocratie locale (au niveau de la commune ou d'une autre collectivité territoriale) ou du fonctionnement démocratique d'autres structures comme les syndicats ou les associations.

18. Il y a un mandat impératif quand le représentant ne peut faire que ce qui lui a été précisément prescrit par les représentés. Dans le cas contraire on dit que le mandat est représentatif.

19. B. Boureau, *Le droit de vote ne serait-il qu'un privilège ?*, *Revue Quart-Monde*, 1988/2, p. 59.

20. Interview n° 5.

21. Revenu minimum d'existence en Belgique.

22. Interview n° 2.

23. Interview n° 7.

24. *Rapport Grande pauvreté et précarités économiques et sociales*, JO n° 4074, 1987, Pauvreté et libertés civiles et politiques, chapitre 8, p. 96.

25. *Ibid*, p. 9.

26. Militant Quart Monde, nom d'emprunt.

27. X. Godinot (sous la direction de), *On voudrait connaître le secret du travail*, Éd. L'Atelier/Éd. Quart Monde, Paris, 1995, 333 p.

28. Dictionnaire Le Robert, au verbe « témoigner ».

29. *Démocratie et Pauvreté*, *op. cit.* p. 658.

## Chapitre 3

# LES PRATIQUES DE REPRÉSENTATION

L'examen de quelques exemples de représentation tirés de l'Histoire ou de l'époque contemporaine, en particulier à propos de la représentation des plus pauvres, nous conduit à mettre en questions les pratiques de représentation. De la diversité des situations envisagées, il est permis de tirer quelques enseignements qui nous entraîneront à chercher les raisons pour lesquelles la représentation des plus pauvres est une question qui dérange.

## Un exemple de représentation des plus pauvres dans l'Histoire

L'histoire de la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen donnent l'occasion de s'interroger sur la représentation des plus pauvres.

Lors de la rédaction des *Cahiers de doléances*<sup>1</sup> et de l'élection de représentants aux États généraux<sup>2</sup>, un homme, Dufourmy de Villiers<sup>3</sup>, mena un combat politique pour poser la question de la représentation des plus pauvres. La représentation aux États généraux était constituée de trois ordres, le clergé, la noblesse et le Tiers État, supposés recouvrir toute la population française. Dans un cahier intitulé *Cahiers du Quatrième Ordre, celui des pauvres, des infirmes, des indi-*

gents, etc.<sup>4</sup>, Dufourny de Villiers explique sa réflexion sur ce qu'il nomme la représentation du Quatrième Ordre.

Les puissants et les riches ne peuvent pas décider du sort des plus pauvres qui ne sont pas représentés :

*Il a paru nécessaire de distinguer encore les membres de la nation par Ordre et le nombre de ces ordres a été, selon l'usage, limité à trois : mais est-il nécessaire de distribuer la Nation par Ordre ? Et ces trois Ordres renferment-ils exactement toute la Nation ? Peut-être cette distribution sera-t-elle abolie ; il faut l'espérer ; et si elle ne l'est pas, il faut faire un quatrième Ordre ; il faut, enfin, que dans l'un et l'autre cas, la portion de la Nation qui est appelée par son droit naturel, et qui cependant n'est pas convoquée soit représentée.*

*La Nation s'assemble pour discuter et fonder des droits généraux qui seront érigés en lois constitutionnelles, et des droits particuliers ou privilégiés qui seront attaqués ou défendus. Elle s'assemble pour régler les impôts et leur répartition. Les puissants et les riches paraissent seuls intéressés à ces discussions, qui cependant décident inévitablement du sort des faibles et des pauvres... Je demande à tous les ordres, et particulièrement à celui du Tiers, s'ils ne sont pas éminemment privilégiés en comparaison du Quatrième Ordre ? Et forcés d'en convenir, comment pourraient ils se soustraire à l'application du grand principe que les Privilégiés ne peuvent représenter les non-Privilégiés ?*

Les députés du Tiers État n'ont pas pris en compte tous les citoyens, mais seulement les possédants :

*Aucun ne m'a présenté le mandat distinctement énoncé de donner la protection et la conservation des faibles de la dernière classe. (...) Il ne suffit donc pas, pour opérer le bien, d'envoyer des Mémoires particuliers aux Députés mais il faut publier ces Mémoires ; il faut ainsi vertir (orienter vers) au soulagement du Quatrième Ordre cet amour du bien général qui va diriger la nation et ses Députés (...)<sup>5</sup>.*

Avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont les initiateurs sont les trois Ordres (clergé, noblesse et Tiers État), les pauvres, les infirmes, les indigents n'ont pas pu se représenter par eux-mêmes, ni prendre la parole pendant les États généraux. Cependant des personnes comme Dufourny de Villiers ont pris fait et cause pour les plus pauvres en ne cessant de rappeler qu'une des notions fondamentales qui aurait dû figurer en préambule à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen devait être : *L'homme est plus grand que le citoyen. L'infortuné est plus grand que l'homme*<sup>6</sup>. En publiant les Cahiers du Quatrième Ordre, Dufourny de Villiers voulait gagner la reconnaissance des droits politiques des plus pauvres, il affirmait le droit du plus pauvre à être citoyen.

À l'occasion du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, s'est tenu, à Caen en 1989, à l'initiative du Mouvement Atd Quart Monde, un colloque universitaire qui s'intitulait : *Les plus*

*pauvres dans la démocratie*<sup>7</sup>. Lors de ce colloque, Henri Bossan a rappelé l'actualité de la pensée de Dufourny de Villiers<sup>8</sup>.

## Quelques exemples actuels de représentation

Les personnes rencontrées dans le cadre de notre recherche nous ont fait part de leur expérience en tant que personnes représentées ou représentantes.

### Les exemples vécus en tant que personnes représentées

Une personne parle spontanément des élections pour lesquelles elle vote, élections communales, nationales ou européennes. Elle pose des questions : les personnes pour qui je vote me représentent-elles vraiment ? Les élus ne sont-ils pas soumis à leurs propres convictions ou aux directives de leur parti ?

D'autres personnes disent avoir été représentées dans des situations précises, il s'agit de situations personnelles : par un avocat devant la justice, par un élu à propos d'une recherche d'emploi, par un ancien professeur pour obtenir une fonction qualifiée... Le sentiment d'avoir été représentés, même s'il s'agit d'un acte individuel, vient d'une connaissance et d'une confiance réciproques.

Un jeune couple a vécu à la rue pendant plusieurs mois, sans ressources<sup>9</sup>. Depuis trois ans environ, il vit dans un garni (meublé). Pour obtenir ce garni, après plusieurs démarches infructueuses auprès de différents CPAS, il accepte les conditions posées par l'un d'eux : que le CPAS retire d'office sur leur minimex le loyer et les charges. Pour ne pas perdre le droit au minimex, l'homme doit apporter chaque mois cinq preuves de recherche de travail. La signification des mots *représenté, représentant, représentation* n'a pas de sens pour eux. Ils n'ont pas d'expérience où ils ont senti que quelqu'un parlait en leur nom, ou au nom des personnes démunies. Ils disent qu'ils ne connaissent personne et qu'ils se défendent seuls. Cependant, au cours de la discussion, alors qu'il leur est demandé s'ils connaissent des personnes qui parlent au nom des pauvres, ils parlent spontanément d'un reportage vu à la télévision sur des gens vivant dans un camping, menacés d'expulsion. Il s'agissait d'un reportage auquel participait Léonce Berton<sup>10</sup>.

La représentation internationale passe par plusieurs étapes. Par exemple, en 1994 dans le cadre de l'Année Internationale de la Famille proclamée par l'ONU, une délégation du Mouvement Atd est reçue par le Secrétaire général de l'ONU.

Dans une ville, un groupe prépare un texte à partir de situations vécues par des familles très pauvres. Ce texte est confié aux délégués qui le transmettront à l'ONU. Dans cet exemple, ce groupe n'a pas été représenté par une personne mais par un texte. Dans l'exemple du Rapport Général sur la Pauvreté écrit en Belgique en 1993, de nombreuses familles très pauvres ont participé par leurs témoignages et réflexions à l'élaboration de ce rapport. On peut dire que ce rapport est une forme de représentation des défavorisés mais ses prolongements posent question puisqu'une représentation des pauvres ne s'est pas réellement mise en place. Un texte seul ne peut pas suffire à défendre les intérêts des représentés, la présence d'un représentant est absolument nécessaire.

## Les exemples vécus en tant que représentants

Les représentants ne sont pas tous désignés de la même manière. La manière la plus officielle est l'élection, mais parfois c'est le choix fait au sein d'un groupe ou c'est la personne elle-même qui se dit représentante.

• **Parmi les représentants désignés par une élection**, certains sont des élus dans un cadre professionnel, d'autres dans un cadre politique, d'autres enfin le sont dans un cadre associatif ou administratif.

Un premier exemple de représentant élu est donné par un membre du groupe sur son lieu de travail. Il a été élu par ses collègues pour les représenter au sein du conseil scientifique de son université. Le conseil scientifique a pour rôle d'élaborer, de mettre en œuvre la politique de recherche de l'ensemble de l'université et décide les financements des différentes équipes de recherche dont celle que dirige l'universitaire, membre du groupe :

Si j'ai présenté ma candidature, c'est pour défendre la participation des juristes dans une assemblée où les non-juristes sont les plus nombreux. Et aussi parce que des collègues me l'avaient demandé\*\*.

Les élections s'effectuent par catégories professionnelles : les professeurs élisent les professeurs, les maîtres de conférence élisent les maîtres de conférence, les juristes élisent un juriste... Il conçoit son rôle de représentant comme porte-parole de ses collègues. Il doit rendre des rapports régulièrement. Sa mission de représentation lui pose parfois des questions : *Que faire lorsqu'un juriste présente un dossier qui ne me semble pas bon ? Dois-je le défendre sous prétexte que je le représente ? Dois-je au contraire faire un rapport défavorable ? Je me suis retrouvé parfois dans la situation de devoir défendre des dossiers qui ne me paraissent pas très bons ?* Une autre difficulté est qu'étant lui-même directeur

d'un laboratoire de recherche, il est tenté de privilégier les jeunes chercheurs de son laboratoire.

Parfois les représentants, même élus, se trouvent face à des conflits d'intérêts des groupes qu'ils représentent. Ceci est vrai notamment pour les élus politiques. Par exemple, l'abbé Pierre dit que pour être député il faut *oser être pleinement courageux, être sûr de sa compétence et ne pas être influençable*<sup>11</sup>. Il avait comme hantise *la priorité à donner en tout au service des plus souffrants*. C'est sans doute parce qu'il voulait être plus proche *des plus souffrants* qu'il renonça à son mandat d'élu.

Au cours des séances de l'Assemblée Nationale Française en 1988, les députés travaillaient sur le projet de loi du Revenu Minimum d'Insertion. Le ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, Claude Evin, est allé rencontrer des personnes très défavorisées avant de présenter son projet de loi. L'étude des débats parlementaires parus au Journal Officiel montre que plusieurs députés ont conscience que les pauvres veulent être reconnus comme citoyens à part entière, mais il est souvent demandé à ces derniers de s'intégrer dans la société, donc *de faire les efforts nécessaires*. Certains députés soulignent que les droits de l'homme et du citoyen sont indissociables. Ils ne se présentent pas comme représentant des pauvres, certains laissent ce rôle-là au père Joseph Wresinski.

Au niveau communal, un bourgmestre dit : *Je suis personnellement représentant de ma commune*<sup>12</sup>. Il ajoute que sa commune fait de la *représentation participative* grâce à l'existence de nombreux comités, mais malgré cela tout le monde n'est pas représenté, car *les gens ne vont pas tous vers les représentants communaux*. Lors de ses permanences, il reçoit les habitants pour leurs demandes individuelles, il en conclut : *Il m'est impossible de représenter chaque individu*. Il pense que les plus pauvres de sa commune ne sont pas représentés au conseil communal. Pour un des échevins (adjoint au maire) de cette commune, la représentation est avant tout la représentation de l'administration communale, c'est-à-dire d'abord l'organisation de la commune (les différents comités) plutôt que les gens eux-mêmes. Quand la question lui est posée de la représentation des pauvres, il répond : *La première chose qu'ils doivent faire, c'est s'occuper de leurs enfants*<sup>13</sup> et il parle en termes d'aide et d'assistance par le CPAS.

Une présidente de CPAS explique comment est composé le conseil du CPAS. Les membres sont des professionnels et des conseillers désignés par les partis politiques. Pour elle, les assistantes sociales présentes dans le conseil représentent les pauvres *parce qu'elles connaissent bien leur situation*<sup>14</sup>. Elle dit aussi qu'ils peuvent se faire représenter par leur avocat. Il est à noter que devant la justice les travailleurs sociaux ne peuvent pas être les représentants des bénéficiaires de l'aide sociale, mais qu'ils peuvent représenter l'administration du CPAS. Par rapport à la présence éventuelle d'un bénéficiaire du CPAS au conseil, la

Présidente dit : *Vous me parlez de revoir et de changer les lois, cela ne marchera pas, vous voulez tout bouleverser.*

Une personne d'un organisme de logement, élue par les locataires et vivant elle-même en situation de pauvreté, dit être le porte-parole des autres au comité dont elle fait partie et elle recueille leur confiance<sup>15</sup>.

Bien souvent dans le milieu associatif, ce sont les Présidents élus qui sont officiellement les représentants de leur association. Le Président d'une association de parents d'élèves dit les difficultés pour que les parents participent, ceci étant dû selon lui au manque de dialogue et d'informations<sup>16</sup>.

• **D'autres personnes deviennent représentantes à l'occasion d'une action.**

En effet, la mission de représentation n'est pas toujours donnée au point de départ mais parfois se construit au fur et à mesure de la participation d'une personne au sein d'un groupe. Par exemple, une femme fait partie du comité des fêtes de son quartier, elle souhaite participer avec d'autres à améliorer la vie de sa cité. Lorsqu'elle entre dans ce comité, elle y est à titre personnel et progressivement elle souhaite que sa participation profite aux autres habitants. La première étape est que les habitants prennent confiance, c'est pourquoi le comité organise une fête où tout le monde est invité<sup>17</sup>.

Sur un camping menacé d'expulsion, un comité de défense se met en place sous l'impulsion du chef de camp, Léonce Berton. Les médias sont informés et réalisent plusieurs reportages dans lesquels Léonce se trouve en situation de représentant. Au fil des jours, ce rôle est renforcé avec l'appui de groupes extérieurs. La mobilisation publique engagée n'est pas acceptée par les autorités communales qui refusent de considérer Léonce comme porte-parole. Celui-ci dit : *Ils ne veulent pas nous recevoir et moi je gêne*<sup>18</sup>. Des menaces et des pressions de la part des autorités s'exercent sur les campeurs et ont comme conséquences la peur, le découragement et l'abandon du lieu.

Il arrive que, dans le cadre de leurs professions, certaines personnes créent des moyens de participation qui aboutissent à la représentation de la population avec laquelle ils travaillent. Par exemple, un assistant social parle d'un *Réseau des actions communautaires* qui s'est mis en place lors du projet européen « Pauvreté 3 » à Charleroi<sup>19</sup>. Ce Réseau est constitué par des gens de milieux différents. Une fois par mois, un thème est choisi sur une question qui pose problème. *La parole de ceux qui ont connu des problèmes est essentielle pour faire changer les choses*<sup>20</sup>. Ainsi, après une discussion sur des difficultés de remboursements pharmaceutiques, une lettre est adressée au Ministre des Affaires Sociales qui tient compte des avis qui lui ont été adressés :

Si c'était un ou deux individus qui en avaient fait la demande, on ne les aurait pas écoutés. Il faut toujours se mettre dans un Réseau pour être entendus par les responsables.

Emile Creutz<sup>21</sup>, docteur en physique, élargit le thème de la représentation au niveau mondial à partir de sa propre expérience pour développer les énergies renouvelables dans les pays du Tiers Monde. Siégeant dans plusieurs commissions internationales dans le cadre du Centre National de la Coopération au Développement, il renouvelle constamment sa demande de pratiquer un réel partenariat entre l'Europe et l'Afrique pour développer de nouvelles énergies. Mais il se heurte aux intérêts financiers des pays riches et de leurs compagnies pétrolières et nucléaires. Les enjeux financiers des pays du Nord sont tellement importants qu'ils étouffent toute réelle représentation des pays du Sud, bloquant ainsi les recherches nécessaires au développement de l'énergie solaire.

• **Quelques exemples de représentation dans le cadre du Mouvement Atd méritent que l'on s'y arrête.**

À la Mutualité, à Paris, en 1977, pour les vingt ans du Mouvement, le père Joseph Wresinski lance un *Appel à la solidarité*<sup>22</sup>. Dans ce discours, il se situe en tant que représentant du Mouvement Atd Quart Monde. Il est intéressant de noter qu'il emploie tantôt le *nous*, tantôt le *vous*, suivant les personnes dont il parle ou à qui il s'adresse. Quand il s'adresse aux citoyens « reconnus », il dit *nous*, à la fois pour qu'ils se sentent davantage concernés, mais aussi parce que lui-même est un citoyen reconnu ; quand il s'adresse aux volontaires-permanents, il dit *vous les volontaires*, il n'est pas représentant des volontaires-permanents car lui-même n'a pas fait le même parcours de vie qu'eux, mais il dit à la société : voilà qui sont les volontaires ; quand il s'adresse aux militants Quart Monde, il dit *nous*, car lui-même a vécu la misère.

Une militante<sup>23</sup> donne plusieurs exemples où elle fut en situation de représentation au cours d'une réunion à la préfecture, ou face à des journalistes. Dans une situation précise, elle explique :

Je suis intervenue, j'ai pris la parole parce que je sentais qu'il y avait des gens que je connaissais qui n'étaient pas là. Je connaissais leur vie, leurs problèmes journaliers par rapport à l'école, les problèmes qu'ils avaient pour leurs enfants ; tous ces combats, j'ai eu envie de les dire et je les ai criés à la face de tout le monde.

Il arrive que des militants participent à des missions de représentation à l'occasion d'événements ponctuels. Par exemple, une militante fut déléguée pour une rencontre internationale à l'ONU à Genève en 1996 : *Je me sentais investie d'une mission*<sup>\*\*</sup>. En prenant beaucoup de notes au cours de cette rencontre, elle voulait que les autres familles puissent vivre comme elle ce grand moment. Une autre militante prit la parole au cours d'une conférence publique dans sa ville sur le thème : *La place du Quart Monde dans la société*. C'est elle qui a ouvert la conférence pour signifier que la parole des démunis est prioritaire<sup>24</sup>.

Lors d'un colloque sur l'exclusion, un volontaire permanent explique son action à des représentants de Mouvements de jeunes européens. Pour cela il utilise plu-

sieurs moyens (diapositives, théâtre, parole...). Mais il se rend compte que le message n'est pas passé. En cours de session, il rencontre des jeunes de milieu défavorisé dans un quartier proche du lieu où se tenait le colloque. Le lendemain, faisant part de cette expérience, il parvient enfin à se faire comprendre des participants\*\*.

Certaines personnes engagées dans le Mouvement Atd assurent des missions permanentes de représentation, par exemple au sein d'une commission de logement, de santé, d'intégration sociale... que ce soit au niveau communal, national ou international. L'une d'elles assume ce type de représentation permanente au sein d'une commission-logement. Elle a été choisie parce qu'elle connaissait bien les gens qui font partie de cette commission.

Parfois, il vaut mieux laisser passer, pour qu'on ne soit pas tout le temps à rabâcher et que les autres disent : le voilà encore... Quand on dit quelque chose, il faut que cela ait du poids. On est souvent très seul. Il y a des montagnes à faire bouger<sup>25</sup>.

## La représentation en questions

Les exemples précédemment décrits de représentation, tant du point de vue du représentant que de celui du représenté, montrent la grande diversité des situations.

## La diversité des situations de représentation

Cette diversité tient parfois au statut « juridique » du représentant, parfois aux relations existant entre celui qui représente et celui ou ceux qui sont représentés, parfois encore aux circonstances particulières dans lesquelles la représentation prend forme.

S'agissant du statut juridique<sup>26</sup> du représentant, on constatera qu'il est dans certains cas un élu du Peuple (député, le bourgmestre ou l'échevin) ou un élu d'un groupe social particulier (le membre du Conseil d'administration d'une université, par exemple, élu dans le collège des professeurs, ou dans celui des étudiants). Dans d'autres cas, il n'est pas élu mais désigné suivant une procédure particulière, comme souvent dans le milieu associatif. Dans d'autres situations, il s'est retrouvé « naturellement » représentant par suite de circonstances au cours desquelles il a été amené à prendre la parole. Il a été en quelque sorte « porté » par les faits. Ce statut juridique peut être plus ou moins clairement défini et plus ou moins précis. En démocratie, on considère habituellement que la façon dont on procède pour

désigner des représentants doit être définie à l'avance avec un minimum d'accord des représentés.

La diversité des situations est tout aussi nette lorsque l'on examine les relations entre les représentants et les représentés. Parfois, le représentant se contente de *parler pour...* ou *au nom de...* Il témoigne d'une réalité dont il a eu connaissance ou qu'il a lui-même vécue. Dans d'autres cas, il agit sur la base d'un mandat qui lui est donné par le groupe. Parfois, une seule et même personne est à la fois *représentante* et à la fois *témoin*. L'exemple ci-dessus est de ce point de vue tout à fait éclairant. En qualité d'allié\* du Mouvement Atd Quart Monde, il est appelé à représenter celui-ci dans des réunions. Dans d'autres occasions (dans sa vie plus personnelle), il témoigne sans nécessairement prétendre représenter les très pauvres<sup>27</sup>.

Il arrive encore qu'une personne se trouve placée dans une situation de représentation sans que cette représentation ait été clairement voulue et organisée au départ. La situation de représentation se construit alors peu à peu au fur et à mesure du dialogue qui s'instaure. Telle est, semble-t-il, la situation de Léonce Berton<sup>28</sup>. En sa qualité de *chef de camp*, il a été choisi naturellement par le comité qui s'était créé dans le camp pour prendre la parole, faire des démarches, etc. C'est dans la relation avec les membres du comité et les personnes vivant en caravane, d'une part, avec les médias, d'autre part, que progressivement la situation de représentation est née. Si tout cela ne correspondait peut-être pas à l'origine à un projet politique ou à une stratégie particulière, l'expérience et le fait que d'autres personnes aient pu se reconnaître en lui en ont fait un représentant.

De cette diversité, il est permis de dégager quelques enseignements utiles sur la façon dont fonctionne aujourd'hui la représentation en général et la représentation des plus pauvres en particulier.

## Le fonctionnement de la représentation

Toute représentation exige du temps et des moyens. Elle suppose aussi que le représentant soit *sous contrôle* des représentés.

La représentation s'inscrit d'abord dans la durée. Il faut du temps pour qu'apparaisse un représentant, qu'il soit désigné par une procédure spéciale ou non. Ce qui veut dire qu'il est difficile d'organiser une représentation dans l'urgence si le terrain n'a pas été préparé. Il faut du temps encore pour que le représentant fasse son travail de représentant. Il doit rencontrer des interlocuteurs, participer à des réunions et les préparer avec ceux qui seront représentés. Qu'il s'agisse de l'action Léonce Berton ou du travail préparatoire au Rapport Général sur la Pauvreté en Belgique, le constat est le même. Il faut encore du temps pour que le représentant revienne devant ceux qu'il a représentés pour leur rendre des comptes.

A des degrés divers, la pratique de la représentation met les représentants sous le contrôle des représentés. C'est une exigence de base de la démocratie. S'agissant des représentations élues, ce contrôle se fait lors de la réélection. C'est la situation des parlementaires par exemple. La chose paraît claire mais cela pose la question du contrôle entre les dates d'élection. Lorsqu'il n'y a pas d'élection mais une procédure de désignation ou de mandat non électif, le contrôle pourra s'opérer par un retrait du mandat. Enfin, lorsque la représentation résulte d'une situation de fait, les représentés qui, par définition, n'ont pas à l'origine choisi d'être représentés, sont dans une situation plus difficile.

Il faut faire une différence ici entre les cas de représentation temporaire ou ponctuelle et les situations où existe une mission permanente de représentation. Dans le premier cas, le contrôle est assez facile. Lorsque le représentant a reçu une mission précise (aller à telle réunion, prendre la parole dans telle assemblée, répondre à telle interview etc.), les représentés peuvent se faire entendre sinon immédiatement, au moins très rapidement. Et s'il a commis un abus de pouvoir, les représentés pourront réagir tout de suite. Ils pourront par exemple le contacter et lui faire connaître leur désaccord. Ils pourront aussi refuser de lui confier une nouvelle mission. En revanche, lorsque le représentant a reçu une mission permanente de représentation, le risque qu'il commette un abus de pouvoir ou qu'il déforme la pensée et la parole de ceux qu'il représente est plus important. Surtout, le contrôle interviendra plus tard, parfois trop tard<sup>29</sup>.

Les recherches menées sur le fonctionnement de la représentation nous ont conduits à une interrogation fondamentale sur le rapport entre la représentation et les droits de la personne. On admet habituellement dans nos systèmes démocratiques que le fait d'être représenté donne des droits ou en tout cas permet de les exercer. Ainsi, le droit des parents de dire ce qu'ils pensent de l'école, de dire ce qu'ils en attendent dépend pour une bonne part de l'existence d'associations de parents d'élèves. De même, le droit pour un locataire d'avoir un logement décent et bien entretenu ne sera souvent effectif que si une association de locataires agit en ce sens. Mais l'étude de la pensée d'Hannah Arendt nous a aussi permis de découvrir que, pour être représenté, il faut d'abord être reconnu comme pouvant avoir des droits. C'est un préalable nécessaire et c'est sans doute la question centrale de la représentation des plus pauvres. La reconnaissance première de la citoyenneté est un combat qui commande l'action en vue d'une véritable représentation.

## Les responsables face à la représentation des très pauvres

Les responsables politiques sont la plupart du temps désignés en qualité de représentants non seulement de ceux qui les ont choisis ou désignés, mais de l'ensemble de la population<sup>30</sup>. Il s'ensuit qu'ils représentent nécessairement aussi la population pauvre. Celle-ci est donc en principe, comme tous les autres citoyens, à l'origine de la représentation.

Certains mandats, par ailleurs, visent spécifiquement des responsabilités en lien avec la lutte contre la pauvreté. Les pauvres devraient être, cette fois aussi, la raison d'être spécifique, *le but* de la représentation.

Ainsi en va-t-il du mandat d'un président de Centre Public d'Aide Sociale<sup>31</sup>. Les CPAS ont en Belgique la mission d'assurer l'aide permettant à *chacun de vivre conformément à la dignité humaine*<sup>32</sup> et d'octroyer dans certaines conditions le minimum de moyens d'existence<sup>33</sup>. Une présidente de CPAS a été interrogée au sujet de la représentation des pauvres au sein du conseil de l'aide sociale<sup>34</sup>. À la question : *Y a-t-il un représentant des plus pauvres au conseil ?*, elle déclare : *Non. Je pense que nous avons déjà assez de problèmes sans qu'ils viennent ajouter leurs préoccupations.* Quand on lui demande s'il lui paraîtrait opportun qu'un bénéficiaire du minimum de moyens d'existence soit élu au conseil de l'aide sociale, elle répond : *Cela ne marchera pas. Vous voulez tout bouleverser. Donnez-moi votre nom.* Elle estime par ailleurs que les pauvres *sont représentés par l'assistante sociale qui connaît bien leur situation*, alors que les membres du service social n'ont ce rôle ni en fait, ni en droit<sup>35</sup>.

Un bourgmestre a lui aussi été interrogé<sup>36</sup>. Il estime que les pauvres ne sont pas représentés au sein de la commune :

Je suis personnellement représentant de la commune de X. Les représentés sont des gens de la commune. Il est toutefois impossible de représenter tout le monde.

Si chacun n'est pas représenté, c'est parce que *tout le monde ne vient pas vers nous. Il m'est impossible de faire de la représentation pour chaque individu.* Le magistrat communal confondra en outre son rôle de représentation et ses interventions en faveur de personnes déterminées. Selon lui, ce que les représentés attendent des représentants est *qu'on leur accorde du temps, qu'on les écoute et qu'on intervienne en leur faveur.*

Par contre, l'absence des pauvres au sein des représentants lui semble devoir être comblée :

Je trouverais bien que quelqu'un sur le point de sortir de la misère ou sorti de la misère soit représentant, car non seulement il aurait la connaissance d'une vie difficile,

mais en plus il connaît les armes pour se défendre. Il pourrait innover dans la manière de travailler avec les plus démunis.

Cette suggestion, comme on peut le lire, suppose cependant à ses yeux que la personne ne soit plus pauvre. Le bourgmestre refusera par ailleurs une représentation spécifique des pauvres comme groupe.

Un échevin<sup>37</sup>, lui aussi représentant à l'échelle communale, estime qu'il représente l'*administration communale* et relève qu'aucun conseiller n'a sans doute connu *personnellement* la pauvreté. Il esquive la question de savoir s'il serait opportun qu'un pauvre soit élu :

La première chose qu'ils doivent faire s'ils ont des enfants, c'est toujours essayer de s'occuper de leurs enfants avant d'essayer d'aller se lancer ainsi là-dedans.

Les pauvres sont ceux pour qui le CPAS et la commune *font le maximum*, alors que certains *ne s'occupent pas de leurs enfants et sont alcooliques*.

L'étude des travaux parlementaires relatifs à la loi du 1er décembre 1988 sur le revenu minimum d'insertion\*\* indique que les représentants de la nation ont entendu prendre en compte l'expérience du Quart Monde, et singulièrement celle du père Joseph Wresinski et du Mouvement Atd Quart Monde. Le nom du fondateur du Mouvement et le Mouvement lui-même sont cités par les députés plusieurs dizaines de fois. La rencontre et l'expérience des personnes pauvres sont parfois invoquées. Une députée citera même littéralement le témoignage de deux femmes pauvres :

*Lors de la visite d'hier matin à des familles présentées par le Mouvement Atd Quart Monde, à Herblay, dans le Val d'Oise, le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale a entendu des hommes et des femmes revendiquer leur droit à la dignité par l'autonomie et le travail, le revenu minimum devant constituer une étape provisoire - « un tremplin », disait l'une d'elles. Une autre ajoutait : On veut élever nos enfants nous-mêmes. On n'est pas des feignants. Mais si on n'a pas de chaussures, on ne va pas travailler, et si on n'a pas de cahier, on n'envoie pas les gosses à l'école<sup>38</sup>.*

Pourtant, dans la préparation d'une loi qui, par son but même, concerne les pauvres, on garde l'impression que ceux-ci ont constamment été considérés comme simple objet des débats, et jamais comme représentés. Même si le ton est rarement méprisant, si le souci d'insertion des bénéficiaires du RMI est manifeste, la pauvreté est traitée comme un problème complexe, mais seulement comme un problème. À travers des discussions souvent techniques, aucun député ne semble être investi de la mission de parler au nom des pauvres, alors que leur fonction l'impose en principe. Le sentiment est que l'on parle de ceux qui ne sont pas là, que leur voix n'arrive qu'assourdie et indirectement par celle du père Wresinski ou du Mouvement Atd Quart Monde. Jamais n'est posée comme telle la question des absents au sein de la représentation nationale.

Ces exemples relatifs à la manière dont les responsables envisagent la représentation, parfois presque caricaturaux, ne semblent pas être des exceptions. Pour les représentants locaux ou nationaux, les pauvres n'ont aucun rôle dans la légitimation de leur pouvoir, ni comme électeurs, ni comme raison d'être de leur mandat. Ils ne disent que rarement qu'ils représentent aussi les pauvres. La plupart n'admettent pas que les personnes défavorisées puissent exercer elles-mêmes des fonctions de représentation. Cette idée leur semble même bizarre.

La pauvreté est souvent l'objet de l'attention des représentants. Ainsi, il apparaît que la tentative de la réduire peut être perçue comme étant le but de certaines institutions représentatives (comme le CPAS en Belgique), si ce n'est celui de la représentation politique elle-même. Mais les pauvres sont appréhendés selon les clichés les plus négatifs (alcoolisme, manque d'hygiène), à titre de problème social à résoudre. Ils ne sont pas vus comme des citoyens.

Certains, comme le bourgmestre interrogé, prennent cependant conscience de la nécessité pour l'ensemble de la société, de l'exercice de la représentation par les pauvres eux-mêmes.

## La représentation des plus pauvres, une question qui dérange

Même si, dans certains lieux ou à l'occasion de certaines situations, la représentation des très pauvres paraît progresser<sup>39</sup>, nous devons constater à la lecture des exemples rapportés ci-dessus que la représentation des plus pauvres dérange. Les entretiens (parfois les tentatives d'entretien) réalisés auprès du président d'un organisme de logement et d'une responsable de CPAS sont de ce point de vue exemplaires, tout comme la difficulté rencontrée par les parlementaires français à prendre en compte la réalité de vie de ceux qui vivent la grande pauvreté. La question même de cette représentation dérange et les amène à des comportements agressifs, voire même à des menaces à peine voilées.

Il faut s'interroger sur les raisons de ces réactions et l'on peut formuler ici, à partir du travail réalisé, quelques hypothèses :

- La première serait en rapport avec le fait que l'interview est dirigée par un militant Quart Monde. L'évolution du comportement (au moins sur la forme) du responsable de l'organisme de logement après l'intervention d'un volontaire du Mouvement Atd militerait en ce sens. Si telle était l'explication, elle serait significative de la difficulté des plus pauvres à être reconnus comme de véritables interlocuteurs, capables de questionner, de façon pertinente, le fonctionnement de la démocratie. Elle donnerait la mesure du combat à mener pour une véritable représentation du Quart Monde<sup>40</sup>.

– La seconde hypothèse serait que ceux qui sont représentants ou qui se perçoivent à tort ou à raison comme tels finissent par oublier (oubli volontaire ou oubli par habitude) ceux ou une partie de ceux qu'ils devraient représenter.

– La troisième hypothèse serait que ces représentants sentent confusément qu'ils ne représentent pas les plus pauvres et qu'ils n'ont pas très envie de se l'entendre rappeler.

Ces trois hypothèses ne sont pas exclusives l'une de l'autre et il faudra les garder en mémoire lorsque nous tenterons au chapitre suivant de rechercher les moyens d'une véritable représentation des plus pauvres dans la démocratie.

## Notes

1. Documents dans lesquels les assemblées qui préparaient les États généraux écrivaient les réclamations et les vœux que leurs représentants devaient faire valoir.
2. Les États Généraux comprenaient des représentants de toutes les provinces appartenant aux trois ordres : clergé, noblesse, Tiers État.
3. Louis-Pierre Dufourny, né à Villiers-le-Bel (France) le 6 décembre 1738, mort à Paris le 12 juin 1796. Architecte de son métier. Il s'indigna de ce que le Roi, lors de sa convocation des États généraux et de l'envoi des Cahiers de doléances, excluait les sans-domicile, les sans-feux, les gens enfermés dans les hôpitaux et les dépôts de mendicité. De même que les gens qui n'étaient pas inscrits sur la liste des payeurs d'impôt. Comme il échoua à faire reconnaître les plus pauvres aux États généraux, il publia son message citoyen : *Les Cahiers du Quatrième Ordre*, le 25 avril 1789.
4. *Cahiers du Quatrième Ordre*, EDHIS, Éd. d'histoire sociale, réimpression de textes rares, 1967, p. 7.
5. *Ibid.* p. 18.
6. L. P. Dufouny de Villiers, *Adresse aux citoyens sur le meilleur plan de la municipalité, conclu de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, 25 avril 1790, BN, Lb 39/332.
7. *Démocratie et pauvreté, op. cit.*
8. *Ibid.*, H. Bossan, *Du quatrième ordre au Quart Monde*, pp. 141-155.
9. Interview n° 9.
10. Voir pages suivantes, dans les exemples de représentation qui découlent d'une action.
11. B. Chevallier, *Emmaüs ou venger l'homme*, Éd. Le Centurion, Paris, 1979.
12. Interview n° 5
13. Interview n° 13.
14. Interview n° 1.
15. Interview n° 4.
16. Interview n° 2.
17. Interview n° 7.
18. Interview n° 15.
19. Projet-pilote de la Communauté européenne qui se déroula de 1990 à 1994.
20. Interview n° 14.

21. Audition.

22. *Quand l'histoire se rétablit*, Igloos n° 97, pp. 81-88.

23. Audition Lucie Ribert.

24. Interview n° 12.

25. Interview n° 6.

26. On appelle statut juridique d'une personne l'ensemble de ses droits et de ses devoirs. Ainsi que le rôle que la loi lui confie dans la société.

27. Interview n° 6.

28. Interview n° 15.

29. Nous retrouverons cette question lorsque nous tenterons d'établir les conditions d'une véritable représentation des pauvres, voir chapitre 4.

30. Ainsi la Constitution belge énonce-t-elle en son article 42 : « *Les membres des deux Chambres représentent la nation, et non uniquement ceux qui les ont élus.* »

31. Cf. les articles 25 et ss. de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale. Le conseil de l'aide sociale élit en son sein un président dont la fonction est décrite à l'article 28. Les membres du conseil de l'aide sociale sont élus au second degré par le conseil communal (article 11, § 2), lui-même élu au suffrage universel.

32. Cf. l'article 1er de la loi du 8 juillet 1976.

33. Loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence.

34. Interview n° 1.

35. Pour une critique juridique des positions défendues lors de cet interview, cf. doc. Int.

36. Interview n° 5. Le bourgmestre est désigné par le Roi parmi les élus au conseil communal (art. 13 de la nouvelle loi communale du 24 juin 1988).

37. Interview n° 13. Les échevins (adjoints au maire) constituent avec le bourgmestre l'instance exécutive de la commune. Ils sont élus par le conseil communal, en son sein. Cf. les articles 15 et ss. de la nouvelle loi communale, citée.

38. Intervention de Madame Marie-France Lecuir, JO, débats, AN, séance 5 oct. 1988.

39. En témoigne par exemple la reconnaissance de la place du Quart Monde au sein du Conseil Économique et Social en France aboutissant en 1987 à l'adoption de l'avis *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* (JO 1987) puis de l'avis intitulé : *La grande pauvreté-Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté*, en 1995 (J. O 1995). Un phénomène similaire peut être constaté en Belgique avec le Rapport Général sur la Pauvreté.

40. Le responsable que le militant voulait interroger avait fait preuve d'une certaine agressivité à son égard allant même jusqu'à des menaces à peine voilées. En réalité, il est permis de se demander si son comportement a véritablement évolué ou si l'intervention du volontaire du Mouvement Atd n'a pas eu tout simplement pour effet de mettre fin à l'incident.

## Chapitre 4

# LA REPRÉSENTATION, CHEMIN DE LA DÉMOCRATIE

Si la question de la représentation se trouve véritablement au cœur de nos démocraties et s'il n'y a de véritable démocratie que là où les plus pauvres sont représentés et entendus, c'est-à-dire là où ils sont considérés comme des citoyens à part entière, il faut s'interroger sur les conditions qui doivent être réalisées pour que chacun, quelles que soient ses origines, son histoire ou sa situation sociale actuelle, soit considéré comme un véritable acteur dans la société. Cette réflexion conduit à réexaminer les mécanismes classiques de la représentation à partir de l'expérience de ceux à qui est refusé en droit ou en fait le droit à la parole. Comme la représentation est une double relation entre les représentés et leurs représentants d'une part, et entre les représentants et leurs interlocuteurs d'autre part, ce sont les conditions pour être représenté, et celles pour être représentant qui doivent être d'abord envisagées. C'est sur la base de cet examen que nous pourrons ensuite développer quelques propositions qui doivent permettre d'assurer une vraie représentation de tous les citoyens.

## Les conditions pour être représenté

### Représentation juridique et représentation citoyenne

On peut être représenté et n'en rien savoir. Telle est la situation de beaucoup de ceux que le droit nomme les « incapables » : les malades mentaux, les enfants. La seule condition pour être représenté est alors de se voir reconnaître une existence juridique, la qualité de sujet de droit. On verra que cette condition existe aussi pour la représentation consciente, qu'elle est la condition la plus fondamentale de toute représentation.

Nous cherchons toutefois ici les conditions d'une représentation citoyenne, celle dans laquelle le représenté a choisi la représentation, l'a mise en œuvre et y adhère. Être représenté implique alors à l'évidence de pouvoir contribuer à la mise en œuvre des mécanismes de représentation : l'élection, la cooptation, le mandat.

### Quelques conditions fondamentales pour être représenté

Pour être valablement représenté :

– Il faut être capable de choisir, ce qui suppose de pouvoir juger, se forger une opinion critique<sup>1</sup>. Celle-ci suppose une information, une formation, une connaissance adaptées. On est renvoyé à la nécessité d'une culture suffisante des représentés pour que le mécanisme de représentation puisse jouer à plein. Il ne s'agit évidemment pas seulement d'un aspect quantitatif, mais aussi qualitatif : mieux on est informé, plus valable est la représentation.

– Quel que soit le mode de désignation des représentants, il implique d'accéder à la parole. Dans le système électoral, l'expression « avoir une voix » exprime bien cette condition<sup>2</sup>.

– La confiance réciproque entre le représentant et le représenté est nécessaire. Elle précédera souvent la prise de parole elle-même.

– Cette parole, cette voix, doit être entendue. Dans le processus de représentation, il faut qu'elle soit effective, qu'elle permette d'influencer la prise de décision.

– Le représenté doit être connu du candidat représentant. Il ne s'agit plus ici d'une connaissance liée à l'information, mais d'une connaissance des éléments les plus importants de la vie des représentés. Elle inclut une suffisante proximité. On constate d'ailleurs que plus un représentant est éloigné des représentés (par

exemple un président de la république), plus son effort de proximité le mobilise et est problématique.

– Plus fondamentalement, pour pouvoir agir à travers des représentants et contribuer au choix de ceux-ci, il faut être membre de la communauté concernée : association, syndicat, entité politique comme la commune, l'État, l'instance internationale. Ceci signifie que la communauté doit reconnaître une personne, son existence, sa voix, ses droits pour qu'elle puisse être représentée. On retrouve ici une condition fondamentale de toute représentation, qui existe déjà dans le cas de la représentation des « incapables ».

## La reconnaissance en tant que sujet de droit

### Le Quart Monde et la pensée de Hannah Arendt

La question de la reconnaissance mérite un développement particulier. Le groupe « citoyenneté » a consacré une part de son analyse aux écrits d'Hannah Arendt qui développe une réflexion sur le statut des « sans-droit », dont les échos sont évidents dans la problématique de la citoyenneté des pauvres.

Ainsi par exemple, H. Arendt écrit :

*La première perte que les « sans-droit » ont subie a été la perte de leur résidence, ce qui voulait dire la perte de toute la trame sociale dans laquelle ils étaient nés et dans laquelle ils s'étaient aménagé une place distincte dans le monde. (...) Le grand malheur des sans-droit n'est pas d'être privés de la vie, de la liberté et de la quête du bonheur, ou encore de l'égalité devant la loi et de la liberté d'opinion – formules qui étaient supposées résoudre les problèmes au sein de communautés précises – mais d'avoir cessé d'appartenir à une communauté tout court. Leur tare n'est pas de ne pas être égaux devant la loi, c'est qu'il n'existe pour eux aucune loi ; ce n'est pas d'être opprimés, c'est que personne ne se soucie de les opprimer<sup>3</sup>.*

Pour H. Arendt, ce n'est qu'à condition qu'il soit membre d'une nation, d'un peuple, que les droits fondamentaux de l'individu acquièrent une certaine efficacité. Les droits de l'homme ne se réfèrent pas, en réalité, à l'homme « abstrait », qui n'existe nulle part, mais nécessairement à l'homme inséré dans une communauté politique.

Être privé des droits de l'homme, c'est d'abord et avant tout être privé d'une place dans le monde qui rende les opinions significatives et les actions efficaces. Quelque chose de bien plus fondamental que la liberté et la justice, qui sont des droits du citoyen, est en jeu lorsque appartenir à la communauté dans laquelle on est né ne va plus de soi. Les gens que l'on prive des droits de l'homme ne perdent

pas le droit à la liberté, mais le droit d'agir ; ils ne perdent pas le droit de penser à leur guise, mais le droit d'avoir une opinion.

En d'autres mots, tous les droits de l'homme sont des droits politiques. Ou encore, pour que les droits fondamentaux soient effectifs, il faut que certains soient déjà respectés : ceux qui permettent l'insertion efficace dans une communauté politique. Être représenté est un droit particulier qui n'échappe pas à la règle : il n'y a pas de représentation pour celui qui est exclu, dont la parole n'est pas entendue, dont l'opinion est au sens littéral insignifiante, c'est-à-dire qu'elle n'est porteuse d'aucun signe.

## Le Quart Monde et la pensée de Hegel

Nous avons trouvé des échos semblables dans le témoignage d'une militante du Quart Monde dont les intuitions sont par ailleurs étonnamment proches de celles de Hegel. Lucie Ribert, dans son effort pour vaincre l'exclusion, affirme sans cesse le besoin de trouver des ressemblances avec d'autres, parce que les ressemblances sont la condition d'une reconnaissance réciproque. C'est la reconnaissance qui lui permettra de s'affirmer membre d'un groupe : sa famille, la communauté des gens du voyage, le Quart Monde, parfois la communauté humaine tout entière. Aux yeux de Lucie, la lutte contre l'exclusion passe sans cesse par un effort de compréhension de soi-même, d'autrui et du monde. Ce qu'il faut comprendre, c'est justement la ressemblance à travers les différences nécessaires, ce qui est « le même » entre une personne et d'autres. Or, la reconnaissance, conséquence des ressemblances, et l'effort de connaissance, permettent la représentation. Elles permettent de poser la question des absents :

Est-ce qu'on a le droit de parler à la place des autres ? On en a longtemps discuté. Mais je crois qu'à partir du moment où on parle au nom des siens, au sens plus large que sa famille bien sûr, au nom de ce peuple *que je reconnais*, si on le fait parce qu'eux le veulent, parce qu'on porte leur parole, on peut le faire mais ça j'ai mis du temps à l'accepter. (...) J'ai pris la parole parce que je sentais, il y avait des gens que *je connaissais* qui n'étaient pas là, *je connaissais* leur vie, leurs problèmes journaliers par rapport à l'école, les problèmes qu'ils avaient pour leur assurer une bonne scolarité (...). Mais c'était vraiment ça, c'est de porter des gens qui ne sont pas là surtout<sup>4</sup>.

Le risque est de ne pas s'ouvrir au monde extérieur. Alors les ressemblances deviennent un ghetto.

Pour Hegel également, mais avec des nuances plus pessimistes, l'homme ne constitue pas son humanité dans l'isolement, mais dans une lutte à mort pour la « reconnaissance ». Il n'existe pas pour lui-même, il n'a conscience de soi, c'est-à-dire de sa propre liberté, que dans la mesure où il est reconnu, comme conscience ou comme liberté, par une autre conscience ou une autre liberté<sup>5</sup>.

Le point de vue de Hegel est plus individualiste que celui du Quart Monde, et singulièrement de celui de Lucie, qui parle de reconnaissance d'un groupe.

## Les conditions pour être représentant

Être représentant est une responsabilité qui n'est pas sans risques ni contraintes pour celui qui l'accepte. Outre le fait qu'il doit être motivé, il doit être reconnu par ceux qu'il représente et reconnu comme un interlocuteur légitime par ceux à qui il s'adresse. Il doit apprendre à les connaître et il doit donc accepter de se former. Enfin, son efficacité suppose qu'il accepte d'inscrire son action dans la durée

## Être motivé

Pour être représentant, il faut être motivé. Celui qui accepte le mandat de *rendre présents* les autres, soit de façon permanente, soit de façon temporaire, donne du temps, de l'énergie et surtout prend des risques.

Il faut en effet du courage pour parler au nom des autres, pour porter leur parole. Être représentant, c'est souvent prendre des risques car l'interlocuteur n'est pas forcément prêt à écouter. Il a même peut-être des idées complètement différentes ou opposées aux intérêts que l'on représente et qu'il faudra affronter sans oublier ceux qui sont représentés. Lorsqu'on constate l'accueil que la présidente du CPAS<sup>6</sup>, l'échevin<sup>7</sup> ou le président d'un organisme de logement social<sup>8</sup> ont réservé aux militants désirant simplement les interroger sur la question de la représentation, on mesure les risques que prennent tous ceux qui interviennent comme représentants. D'où la nécessité, comme on le verra plus loin, d'être formé et surtout de pouvoir s'appuyer non seulement sur des compétences mais sur un véritable partenariat avec les représentés, à plus forte raison si l'on parle des plus pauvres.

La motivation peut être purement personnelle. Être représentant, c'est se sentir utile à quelqu'un. Cette dimension personnelle ne doit pas être négligée, mais elle ne suffit pas. Il faut que s'y ajoute le sentiment d'une responsabilité à l'égard du groupe ou de la personne que l'on représente, voire même le sentiment de sa responsabilité à l'égard de la société tout entière. En un mot, il faut se sentir pleinement citoyen... Ce sentiment de responsabilité se construit souvent petit à petit, au fur et à mesure des expériences et des rencontres. Le témoignage de Lucie Ribert montre comment depuis l'enfance la perception de sa responsabilité s'est développée. Elle rappelle notamment qu'après la mort de Joseph Wresinski et après que son mari lui ait dit : *C'est le moment où jamais, des gens comme toi ne*

*doivent pas laisser tomber; elle va s'impliquer un peu plus, mais c'était encore sporadique, irrégulier, quand j'avais envie...*

En un mot, si la motivation résulte parfois du plaisir que l'on prend à agir, il faut aussi que d'autres conditions soient réunies. Le représentant peut le devenir parce que d'autres l'y poussent. De même, l'universitaire, qui accepte d'être élu dans un conseil, le fait non seulement parce que ce rôle le valorise mais aussi parce qu'il a une certaine idée de ce qui serait bon pour l'université et parce que ses collègues lui ont demandé de le représenter.

La difficulté de la tâche du représentant est telle cependant que la motivation ne suffit pas. Il faut qu'il soit reconnu par ceux qu'il représente et reconnu comme un véritable interlocuteur par ceux avec qui il devra parler.

## Être reconnu par ceux que l'on représente

Quel que soit le mode de désignation du représentant (élection, désignation...), le représentant doit être reconnu par le ou les représenté(s). Qu'est ce que cela veut dire ? Comment est ce possible ?

Il faut d'abord que le représenté se reconnaisse dans le représentant un peu comme une personne se reconnaît dans un miroir. Comme le dit Lucie :

Je vois des gens comme moi qui ont parlé (...) qui disaient des choses très fortes, qui parlaient de leur vie. Je me dis : ils ont la même vie que moi, je retrouve l'errance, la honte, plein de choses comme ça...<sup>9</sup>

Mais dans le mot *reconnaissance* il y a aussi le mot *connaissance*. Le représenté doit se sentir en pays de connaissance comme l'on dit parfois, c'est-à-dire avoir la plus grande certitude possible que celui qui parlera en son nom ne le trahira pas parce qu'au fond il comprend et partage ses préoccupations. C'est pourquoi il ne peut y avoir de reconnaissance sans confiance. Or, dans le mot confiance, il y a le mot foi, et aussi le mot fidélité. Avoir confiance en quelqu'un, c'est croire en lui. Avoir confiance dans son représentant, c'est pouvoir croire qu'il parlera pour le représenté sans déformer sa parole. C'est être convaincu qu'il donnera une image fidèle du représenté (toujours le miroir).

Il nous paraît important de mettre en évidence l'idée d'un reflet car cette idée nous permet de constater que la représentation ne peut pas fonctionner à sens unique. Le mandat est la mission que les représentés confient au représentant. Il est bien entendu très important mais il n'est pas suffisant. Pour que le représenté puisse se reconnaître dans le représentant, il faut que celui-ci lui renvoie son image. Il ne peut le faire qu'en prenant le temps d'écouter, de consulter et de rendre des comptes... C'est à cette condition que le représenté pourra savoir si le représentant s'est comporté comme une image fidèle de ce qu'il est lui-même.

Interrogée par une militante, une déléguée du Quart Monde à l'ONU en juin 1996 explique : *En ramenant des notes, je voulais que les autres familles puissent vivre ce moment là comme moi...*<sup>10</sup> *Puissent vivre* dit la déléguée. On ne peut mieux exprimer le fait que le représenté doit pouvoir s'identifier au représentant et inversement.

De même, la préparation de la délégation ou du mandat apparaîtra souvent déterminante : *Avant d'écrire ces textes, on en avait parlé avec d'autres familles.*

## Être reconnu comme un interlocuteur légitime

La condition qui est ici posée se dédouble. Il faut d'abord être un interlocuteur. Il faut ensuite que cet interlocuteur soit légitime.

Le représentant est appelé à prendre la parole ou à poser certains actes (ce qui est aussi une façon de s'exprimer). Quand on prend la parole, on le fait toujours par rapport à quelqu'un. On parle pour être entendu ou écouté. On ne parle pas dans le vide. Pour qu'il y ait représentation véritable, il faut donc d'abord que le représentant soit reconnu comme un interlocuteur par celui à qui il s'adresse. La réaction très négative de certaines personnes interrogées par les militants du Quart Monde révèle, semble-t-il, qu'elles ne les voient pas comme de véritables interlocuteurs. On peut penser qu'il en va de même en matière de représentation. Elle ne pourra pas fonctionner correctement si celui avec qui l'on parle refuse de vous considérer comme un interlocuteur<sup>11</sup>.

Il faut aussi que celui qui est représentant soit perçu comme un interlocuteur légitime. Qu'est ce que cela veut dire ? Un interlocuteur est légitime si on lui reconnaît le droit de parler et de s'exprimer. Celui à qui l'on s'adresse (une autre personne, un service administratif, un tribunal, etc.) doit donc reconnaître le représentant non seulement comme quelqu'un ayant le droit de parler, mais aussi comme quelqu'un ayant le droit de parler au nom des autres.

À quelles conditions le représentant sera-t-il considéré comme légitime ? Lorsque la représentation est organisée juridiquement, la légitimité dépend surtout de la façon dont le représentant est désigné (c'est la question du mandat). Si la désignation se fait par l'élection, on vérifiera que les règles de l'élection sont respectées. Dans une association ou un syndicat, la légitimité du représentant dépendra du respect des statuts.

Mais à cette légitimité juridique, qu'il est facile de vérifier, s'ajoute souvent une légitimité sociale. Il y a légitimité sociale lorsque le groupe social, ou même la société entière, reconnaît au représentant cette qualité. Cette légitimité-là va faire que l'interlocuteur va accepter de recevoir la parole du représentant et de la prendre en compte. D'autres facteurs vont intervenir suivant les cas :

– Le représentant est-il *compétent* ? La question est alors de savoir qui mesure cette compétence et comment elle se mesure.

– Parle-t-il le même langage que l'interlocuteur ? A-t-il les mêmes références ?

On a bien compris que ces aspects de la légitimité peuvent devenir discutables et comportent des risques importants de dérive. S'il n'est pas prudent, le représentant peut être amené à entrer dans le jeu de son interlocuteur parce qu'il appartient au même milieu ou parce que, pour parvenir à un résultat, il est obligé de *mettre de l'eau dans son vin*...<sup>12</sup> C'est le risque que peuvent courir les alliés du Mouvement Atd Quart Monde et qu'ils font courir à ceux qu'ils représentent. En effet, ils sont, en tant qu'alliés, pleinement investis dans leurs milieux professionnel, familial, associatif, etc. À ce titre, ils rencontrent en permanence d'autres personnes qui, non seulement, ne sont pas parmi les plus pauvres mais qui, de plus, peuvent leur être hostiles. Le souci de ne pas entrer en conflit avec ces personnes, la volonté de ne pas les heurter et de se priver de tout contact ultérieur peuvent les conduire à entrer dans le jeu de leurs interlocuteurs. Le risque n'est alors pas négligeable de les voir nuancer leurs propres convictions.

Les propos de l'abbé Pierre<sup>13</sup>, interrogé par B. Chevallier, montrent bien qu'il a pris conscience de ce dernier risque comme député et qu'il a décidé de ne pas poursuivre l'expérience. Il explique pourquoi :

*Par incompétence, et aussi par manque de courage. En ce genre de charge, pour oser être pleinement courageux, il doit falloir être sûr de sa compétence. Parce que cette sécurité me manquait, j'étais particulièrement influençable, du moins au début, sous les subtils appels à l'amitié.*

Il semble qu'il arrive un moment où ce n'est plus le représenté qui dit si le représentant est légitime mais c'est l'interlocuteur qui le décide. À ce moment là, la représentation est en danger.

Lorsque l'abbé Pierre dit que le représentant doit être compétent parce qu'ainsi il ne sera pas influencé, il provoque la réaction d'un militant qui rappelle qu'il *faut surtout être digne de confiance*. En disant cela, le militant apporte une donnée absolument fondamentale de la représentation en général et de la représentation des très pauvres en particulier : c'est le représenté qui doit rester maître du jeu.

La compétence du représentant est un moyen d'une représentation efficace mais si ce moyen doit conduire à oublier le but de la représentation, il devra être reconsidéré. Plus précisément, il faut rappeler qu'il n'appartient pas à l'interlocuteur de dire si le représentant est compétent, car il définira toujours la compétence par rapport à ses critères.

Par exemple, si le représentant est amené à poser un problème de droit à un juriste (dans une administration ou face à un tribunal), l'interlocuteur appréciera la compétence juridique du représentant et acceptera plus ou moins facilement la discussion. Or, le problème de droit n'est peut-être pas le problème principal et si

la discussion ne se développe qu'entre « juristes », le risque est grand d'oublier la question de fond.

En résumé, si le représentant se construit dans le dialogue avec l'interlocuteur et dans le partenariat avec les représentés comme on le verra plus loin, il n'appartient pas à l'interlocuteur de définir les qualités du représentant.

## Connaître ceux que l'on va représenter et ceux à qui on va parler

### Le représentant doit connaître le vécu des représentés

Les personnes interviewées ont souvent donné leur avis sur la question de la connaissance du vécu. Lorsque la Présidente du CPAS dit que l'assistante sociale connaît bien la situation des gens pauvres, donc qu'elle peut être leur représentante<sup>14</sup>, de quelle connaissance parle-t-elle ? Lorsqu'un jeune couple très pauvre dit que les autorités communales ne peuvent pas défendre ceux qu'ils ne connaissent pas<sup>15</sup>, parle-t-il seulement de la connaissance « extérieure » ?

La connaissance extérieure, c'est, par exemple, voir les pauvres dans la rue ou les rencontrer uniquement à travers sa profession (assistante sociale, médecin, avocat...). C'est souvent, d'abord, voir tout ce qui ne va pas dans la vie des pauvres : l'état du logement, les vêtements, les retards scolaires des enfants, les dépenses jugées inutiles... Peut-on prétendre connaître les gens sur l'aspect visible extérieurement ? On ne peut pas forcer la connaissance des gens. On croit les connaître mais connaît-on vraiment ce qui les fait vivre, leurs luttes, leurs espoirs, leurs angoisses ? Un élu donne un élément de réponse quand il dit qu'il serait bien que quelqu'un sorti de la misère soit représentant des pauvres car cette personne sait *ce que veut dire une vie difficile et connaît les armes pour se défendre*<sup>16</sup>.

Pour représenter les pauvres, il faut les connaître. Connaître les pauvres n'est pas la même chose que connaître la pauvreté. Pour connaître vraiment, faut-il être passé soi-même par une vie très difficile ou existe-t-il d'autres moyens de connaissance ? Quand on est passé soi-même par la pauvreté, on sait ce qu'on a vécu personnellement mais est-ce que cela suffit pour être représentant des autres ? Que l'on soit pauvre ou non, il faut faire un bout de chemin avec ceux que l'on veut représenter. Ce bout de chemin est un véritable engagement, c'est avoir sa propre vie liée aux très pauvres. La connaissance apportée par des personnes ayant vécu la misère est unique pour la représentation, à condition de leur donner les possibilités de réfléchir sur ce qu'elles vivent, elles et leur milieu. Ceci n'exclut pas d'autres types de connaissances mais jamais celles-ci ne pourront remplacer la connaissance apportée et exprimée par les pauvres eux-mêmes.

La représentation, c'est connaître, mais c'est aussi, pour les représentés, se reconnaître dans leur représentant. Par exemple, les militants Quart Monde disent reconnaître dans le père Joseph Wresinski un représentant des pauvres : *C'était quelqu'un qui était comme nous, donc c'était quelqu'un qui pouvait nous représenter; les gens sentent tout de suite si tu as vécu des choses comme eux\*\**. Ce vécu commun n'est pas indispensable dans tous les milieux; il est parfois remplacé par des intérêts communs, comme le fait remarquer un universitaire : *Moi je n'ai pas besoin de dire : il faut que le représentant soit comme moi. J'ai un collègue qui nous représente à la Faculté, il est très différent de moi\*\**. Il est différent dans sa personnalité mais ils ont un point commun qui est au centre de la représentation : leur travail. Pour les pauvres, ce point commun est la vie. Se reconnaître dans le représentant, ce n'est pas dire : *il est comme moi, mais il est comme nous*.

### **Le représentant doit connaître les intérêts de ses interlocuteurs**

Pour que la parole du représentant soit entendue, il doit connaître les intérêts de ses interlocuteurs. Ceux-ci doivent comprendre que la lutte contre la misère est au centre de leurs propres intérêts. Par exemple, dans le cadre scolaire, représenter les familles défavorisées dont les enfants sont souvent en échec, c'est savoir et dire que la réputation de l'école y gagnera si tous les enfants réussissent, si tous les enfants peuvent participer aux classes vertes ou aux voyages scolaires... C'est mettre en avant que l'école sera novatrice si elle intègre vraiment les enfants démunis. La représentation, c'est arriver à faire passer l'idée que tout le monde y gagne, pas seulement les pauvres.

### **Le représentant doit connaître les lieux où s'exerce la représentation**

Connaître les institutions, connaître les personnes qui sont dans ces institutions, connaître leur langage... fait partie de la représentation. Cette connaissance est rare chez les personnes défavorisées. Ce qui est un des handicaps majeurs mis en avant pour que la représentation ne soit pas faite par eux.

Force est de constater que la connaissance des lieux de représentation est indispensable et prioritaire pour choisir les représentants qui parlent au nom des pauvres, alors que la connaissance du vécu des pauvres est certes nécessaire, mais elle a beaucoup de mal à être vérifiée et contrôlée. Pour que des personnes défavorisées puissent être représentants, une formation leur est indispensable.

### **Se former pour être représentant**

Les personnes qui n'ont pas vécu dans le milieu de la pauvreté, qui ont eu la chance de suivre des études, doivent se former à la connaissance du vécu des plus démunis, et cette connaissance ne peut s'acquérir qu'en s'engageant à leurs côtés. Ils pourront alors témoigner de la lutte des pauvres contre la misère.

Pour les personnes défavorisées, une des premières conditions est de prendre le temps pour se former. Elles sont tellement occupées à se battre pour survivre, que le risque est de faire une différence entre les pauvres « qui savent parler » et les autres. Une militante qui connaît le Mouvement Atd depuis vingt ans dit : *Il n'y a pas de différence entre les militants Quart Monde et les autres pauvres, simplement on a donné aux militants le temps de se former<sup>17</sup>*.

En effet, militant ou non, la vie quotidienne est toujours un même combat contre les humiliations et les injustices. Croire que toute personne défavorisée est capable et a droit à la formation, est très important pour ne pas créer une nouvelle exclusion.

Le but de toute formation est d'acquérir des compétences. Dans le domaine de la représentation, ces compétences sont : la capacité de faire comprendre ce que l'on a à dire et savoir dialoguer.

Pour les personnes défavorisées, une des premières étapes de la formation est de comprendre leur propre vie et de comprendre qu'elles ne sont pas seules à vivre la pauvreté. Apprendre à dénoncer les injustices subies, mais en même temps découvrir ce dont elles peuvent être fières dans leur propre histoire, dans celle de leurs parents, dans celle de leur milieu. C'est un véritable travail de recherche qu'elles ne peuvent faire seules et qui a pour but de ne jamais avoir à renier son passé. Comprendre qu'on n'est pas seul à vivre la pauvreté et qu'il y a parfois plus pauvre, se fait dans des lieux comme les Universités populaires Quart Monde ou des rassemblements nationaux ou internationaux. Cette prise de conscience de ne pas être seuls donne parfois envie de se former pour mieux lutter.

Mais pour être représentant, il ne suffit pas de connaître et comprendre son milieu. Les personnes défavorisées ont à se former pour comprendre *le monde dans lequel elles sont en marge*, comme dit Lucie Ribert. Connaître les institutions, les lois mais aussi s'enrichir culturellement. La misère enferme ceux qui la vivent. Oser sortir de la maison, de la cité ou du quartier pour aller rejoindre une chorale, un atelier de peinture, une bibliothèque, ou une association... demande un effort considérable et se fait rarement de soi-même. Pourtant cette ouverture à d'autres réalités de la vie est essentielle pour pouvoir entrer en dialogue avec des personnes de différents milieux sociaux.

Le dialogue, partie intégrante de la représentation, s'apprend. La base du dialogue est l'écoute. Lucie Ribert explique que sa priorité est d'abord l'écoute des familles très pauvres qu'elle rencontre :

Les familles que je connais ont des choses à dire. Elles veulent les dire et elles n'ont pas toujours la force. C'est plus dangereux pour elles que pour moi de le faire. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de retombées parfois négatives dans ma vie, mais je peux les assumer, alors que les familles très pauvres, qui sont tout le temps montrées du doigt, ne peuvent pas.

Le représentant est appelé à dialoguer avec des personnes de différents milieux. Où apprend-on à dialoguer ? À la base du dialogue, il y a le respect mutuel et la reconnaissance réciproque de concitoyenneté qui va au-delà de la reconnaissance d'une humanité commune.

Pour entrer en dialogue, il faut apprendre la logique de l'autre et trouver les mots, les phrases pour se faire comprendre. *La parole, quand on n'a pas l'habitude, n'est pas facile. Il ne faut pas qu'on se rende ridicule*<sup>18</sup>. N'ayant pas eu la chance de profiter des apprentissages scolaires qui donnent l'aisance de l'expression orale et écrite, les personnes défavorisées *ont tout à rattraper, ont tout à apprendre*.

Un des risques de la formation est que les personnes démunies perdent leur identité, en voulant devenir *autres* pour être mieux acceptées dans les lieux de représentation. Elles ont en elles la conscience des injustices qui les pousse à s'engager.

Le défi de ma vie est essentiellement à propos du système scolaire. J'ai été au fil de ma vie vraiment irrité par toutes les étapes, les barricades que j'ai dû franchir et qui m'ont révélé à quel point la société accorde des faveurs<sup>19</sup>.

La conscience des injustices peut amener à une révolte. La formation n'a pas pour but d'étouffer cette révolte mais de la canaliser et de construire avec elle. La révolte est bien souvent pour les personnes pauvres un moyen d'expression, mais même si elle est parfois nécessaire, elle ne peut suffire comme outil de représentation. Lucie Ribert dit que c'est au sein du Mouvement Atd Quart Monde qu'elle a appris à se servir utilement de sa révolte, en effectuant un travail de réflexion qui faisait intervenir non seulement ses sentiments mais aussi sa raison.

La formation doit permettre la reconnaissance des capacités de représentation des personnes très pauvres. Cela demande du temps.

## S'inscrire dans la durée

Personne ne peut se dire représentant sans un minimum de durée. Il lui faut le temps pour se former à sa mission, le temps pour l'exercer, le temps pour voir les résultats... La représentation demande une longue préparation et un travail précis pour connaître et rencontrer les représentés, préparer ce que le représentant devra dire aux interlocuteurs, puis rendre compte. Qu'elle soit ponctuelle ou perma-

nente, la représentation est une responsabilité qui demande du temps disponible et qui s'inscrit dans la durée.

On s'aperçoit que ça bouge lentement mais c'est bon. C'est très bon parce qu'on en fait partie. J'ai l'impression de faire vraiment partie d'une histoire qui est en marche. J'ai l'impression qu'on inscrit vraiment, en tant que plus pauvres, notre passage dans l'histoire<sup>20</sup>.

## Propositions pour une vraie représentation de tous les citoyens

Comment assurer une véritable représentation de tous les citoyens et comment par là même s'assurer que notre société répond aux exigences démocratiques ? Comment, en d'autres termes, faire en sorte que nous ne nous contentions pas d'une démocratie purement formelle laissant « sur la touche » les plus pauvres ? Le premier élément de réponse sera trouvé du côté de l'exigence d'un partenariat véritable qui soit autre chose qu'une simple présence formelle dans les lieux de décision. Faut-il pour autant proposer une représentation spécifique des plus pauvres ? Une réponse négative à cette question, si par représentation spécifique on veut entendre représentation catégorielle, nous conduira à proposer quelques pistes en vue d'une véritable représentation des plus pauvres dans les lieux où sont prises les décisions concernant l'ensemble de la vie sociale (et pas seulement dans ceux où sont élaborées les décisions relatives à la lutte contre la pauvreté).

## L'exigence du partenariat

Lorsque la société pense le partenariat aujourd'hui, elle désigne des instances publiques ou privées différentes qui se connectent entre elles. Le souci de ces coordinations est de plus en plus présent dans la société. Mais il ne garantit pas que les plus pauvres disposeront de moyens réels, ni qu'ils auront en face d'eux des personnes en position d'inventer avec eux des actions pour refuser la misère. Joseph Wresinski a expliqué qu'accepter la misère dans nos sociétés, c'est admettre que tout homme n'a pas droit aux moyens et aux responsabilités de sa dignité. À ses yeux, se faire partenaire<sup>21</sup>, c'est vouloir communiquer assez profondément pour que toute sa manière d'agir en soit influencée. C'est ressentir les raisons d'agir des plus pauvres pour leur restituer dans toute action le moment de l'initiative et de la responsabilité, même s'ils ne peuvent pas réussir seuls. C'est apprendre à ne pas devancer, éduquer ou conscientiser, mais à se faire compagnon

à leurs côtés pour que ce qu'ils construisent réussisse. En ce sens, le parcours de René Martin, militant Quart Monde, est révélateur des moyens et des conditions nécessaires pour être partenaire. Quelles ont été les différentes étapes nécessaires qui ont permis cela ?

Il y a une première rencontre avec des volontaires du Mouvement Atd Quart Monde *au pied de sa cité*. Parlant d'eux, René Martin explique :

Ils nous ont aidés à reprendre contact avec le monde du travail en nous redonnant confiance. Les volontaires étaient à l'écoute ; on pouvait parler librement. Ils ne nous obligeaient pas à parler de nos difficultés. J'avais l'impression de rencontrer le 3<sup>e</sup> type ! A leur contact, je m'entraînais à reprendre mes droits (...)\*\*.

Au-delà des problèmes qui sont ceux de René Martin (coupures d'électricité, chômage, problèmes de santé), il y a entre lui et les volontaires une relation de confiance et de respect mutuel qui s'établit dans la durée. Cette relation de confiance permet de construire un véritable partenariat qui n'est possible que grâce à une démarche de réciprocité. La réciprocité, c'est apprendre l'un de l'autre, penser et agir ensemble.

Cette rencontre, qui a lieu en 1986, se transforme avec le temps par une connaissance réciproque entre René et sa famille d'une part, et le Mouvement Atd Quart Monde d'autre part. Les volontaires apprennent que René, né en 1954, est marié et père de quatre enfants. D'origine gitane par son père, il habite un quartier d'habitat social dans la banlieue lyonnaise. En 1979, il a été victime d'un grave accident de la circulation et a été reconnu par la COTOREP<sup>22</sup> avec un handicap de 35 %. En 1986, il est au chômage.

En rejoignant le milieu associatif et en participant aux Universités populaires, René prend conscience de la force de sa prise de parole.

Ce qui m'a étonné, c'est que j'entendais parler des gens, j'avais l'impression d'être à l'écoute d'un autre monde. Je me retrouvais à l'extérieur de ce que je vivais. Au début, j'étais timide, je ne parlais pas comme aujourd'hui...

L'Université populaire Quart Monde est un lieu de partenariat où la priorité est donnée à ceux qui ne parlent pas, où la réflexion des plus pauvres et des personnes qui n'ont pas vécu la misère est sollicitée. C'est un lieu de confrontation de ce que vivent les plus pauvres avec d'autres courants de pensées.

En ayant repris confiance et réappris à s'exprimer, René ne veut pas en rester là. Il demande aux volontaires de ne pas être seulement attentifs, mais de lui ouvrir des perspectives d'avenir pour accéder à un vrai travail. Sans en avoir conscience, René est le porte-parole de milliers de parents qui espèrent pour eux-mêmes et leurs enfants un avenir meilleur. Le Mouvement Atd Quart Monde, ne pouvant s'en tenir à une relation fraternelle, se doit d'aller au bout de ses convictions. Il expérimente alors à Lyon un projet *Contre l'exclusion une qualification*<sup>23</sup>

qui met en place un double partenariat avec d'une part des travailleurs très défavorisés et d'autre part différentes institutions sollicitées pour participer à cette action.

En 1994, René participe à l'élaboration d'un livre *On voudrait connaître le secret du travail*<sup>24</sup> qui explique tout le combat mené depuis plusieurs années dans le Mouvement Atd Quart Monde pour que chaque travailleur puisse apprendre un métier et puisse en faire vivre sa famille. Cela est l'occasion pour des militants comme René de rencontrer notamment des universitaires, des syndicalistes et de dialoguer avec eux sur les thèmes du travail, de la formation et de l'insertion. Un an plus tard, il est le porte-parole des militants Quart Monde devant des représentants des partenaires sociaux et quatre cents personnes !

Le partenariat avec les très pauvres est une condition nécessaire pour que la représentation soit accessible à tous. Pour construire ce partenariat dans la durée avec des personnes qui vivent dans la misère, il est indispensable de prendre en compte trois aspects de la personne : son histoire (le passé), sa pensée (le présent), et son projet (l'avenir). Auparavant, il est nécessaire que d'autres personnes s'engagent au quotidien avec les très pauvres pour connaître et reconnaître l'autre dans son humanité et non comme un *problème à résoudre*. Ce partenariat est une démarche citoyenne pour inventer de nouveaux chemins vers une société plus démocratique où aucun être humain ne serait exclu à cause de la misère.

## La question d'une représentation spécifique des plus pauvres

La question de savoir s'il faut une représentation *spécifique* des plus pauvres est une question complexe et difficile qui a donné lieu à de nombreuses discussions.

### À propos de la question d'une représentation spécifique...

JF : *Autant, je suis facilement d'accord pour dire que pour représenter il faut connaître, autant il me semble que c'est aller plus loin de dire « Il faut avoir vécu la misère » pour pouvoir représenter les plus pauvres.*

JM : *Pour le couple très pauvre que nous avons rencontré, c'est cela.*

JF : *Et pour vous ?*

JM : *Pour moi aussi. Honnêtement. Tu ne peux pas aller expliquer quelque chose que tu n'as pas vécu. Tu ne peux pas expliquer ce que c'est de ne pas avoir un pain sur ta table pendant une journée, alors que toi tu l'as tous les jours.*

JF : *J'entends bien. Mais on ne parle pas d'expliquer, on parle de représenter.*

JM : Quand les démunis lisent ce que le père Joseph a écrit ou lorsqu'ils l'entendaient, ils se retrouvaient dans son vécu. Quand il expliquait ce qu'il vivait, tu pouvais te dire « c'est exactement ce que je vis ». La représentation, c'est se reconnaître dans son représentant. C'est se retrouver. Quelqu'un qui n'a pas connu la pauvreté mais qui serait à son contact permanent, je dirais peut-être qu'il pourrait représenter les plus pauvres mais il faudrait alors qu'il ait une sacrée sensibilité. Il faudrait qu'il puisse absolument souffrir autant que les autres souffrent.

PN : Si je suis ton raisonnement, si je suis pauvre, je veux que quelqu'un de pauvre me représente. Si je suis ouvrier, je veux que ce soit un ouvrier qui me représente. Si le Président de la République n'est pas un ouvrier, ça ne m'intéresse pas. Il n'a pas vécu comme ouvrier, donc il ne sait pas ce que j'ai vécu. (...) Quels seront les moyens qui vont faire que quelqu'un pourra nous représenter, toi qui as vécu la misère et moi qui ne l'ai pas vécue ?

DB : Moi, je dirais qu'un plus pauvre serait mieux préparé pour en représenter un autre, pour combattre parce qu'il a la même expérience de vie.

JF : Tu disais : « Le représentant doit connaître et le représenté doit se reconnaître dans le représentant ».

JM : Par exemple, le représentant est occupé à parler de la situation des plus pauvres ; il faut que le plus pauvre, qui est là à l'écouter, puisse dire : Oui, c'est exactement ce que j'aurais voulu dire parce que c'est exactement ce que j'ai vécu.

**Suite...** (trois mois plus tard)

JM : Je voudrais faire une remarque. Pourquoi est-ce que chaque fois que l'on parle d'une représentation des plus pauvres, on discute autour de la représentation spécifique ? Actuellement, il y a beaucoup de gens qui sont représentés et, en général, les personnes qui sont représentées recherchent toujours des personnes qui vivent les mêmes situations ou bien font le même travail.

PYV : On ne parle jamais de la représentation des salariés en termes de « représentation spécifique ». Pourquoi le dit-on lorsqu'il s'agit de la représentation des plus pauvres ? Pourquoi se croit-on obligé de parler de représentation spécifique chaque fois que l'on envisage la représentation des plus pauvres ? (...)

JM : La représentation est déjà faite par catégories. Nous, on veut une représentation comme tout le monde.

PYV : Ça veut donc dire qu'à partir de maintenant... il faut qu'on enlève de notre vocabulaire le mot « spécifique ».

CF : Le mot « spécifique » ne caractérise pas la représentation des plus pauvres qui sont absents.

PYV : Ce n'est pas la représentation qui peut être spécifique. Mais pour que la représentation des plus pauvres existe, il faut un certain nombre d'exigences de méthode... Le but est bien de trouver les méthodes et les qualités que doit avoir un représentant pour que tout le monde, y compris les plus pauvres, soit représenté (...)

CF : Dès que l'on réfléchit à la question des absents, on constate qu'elle remet en cause et bouscule la représentation en général. Là, on dit bien la perversité qu'il y a dans la représentation par catégories.

DB : J'ai compris que les plus pauvres ne doivent pas être dans une catégorie spéciale, à part.

Dès le début de la recherche, notre groupe s'est soucié de la reconnaissance des très pauvres, tout en refusant qu'ils soient traités à part. La recherche d'une solution nous aura conduits à nous demander d'abord qui peut parler au nom des pauvres ; à nous interroger ensuite sur l'expression *les plus pauvres*, et enfin sur le sens de la notion de représentation spécifique.

## Qui peut parler au nom des pauvres ?

Cette question a été posée aux participants du programme. Les réponses furent variées. Certains disent qu'il ne faut pas obligatoirement avoir vécu la misère pour être représentant. *Il faut savoir se mettre à la place des pauvres*, dit un universitaire. Nous croyons que cela n'est pas possible. Côté la misère, essayer de la comprendre, ce n'est pas la vivre de l'intérieur. Les non-pauvres peuvent parler du combat qu'ils mènent contre la pauvreté mais ils ne sauraient en parler comme les pauvres eux-mêmes. Dans un chapitre précédent, il a déjà été dit qu'il faut avoir appartenu au milieu que l'on veut représenter (qu'il s'agisse de n'importe quel milieu). Selon un universitaire :

Pour les juristes, la question posée est celle de la représentativité. Qui a la légitimité pour parler au nom des autres ? A priori, il faut avoir été..., il faut avoir appartenu..., être passé par le milieu qu'on représente. Or l'histoire n'est pas celle-là du tout. Historiquement, ce sont toujours des gens non-pauvres qui ont parlé au nom des pauvres. Cela peut expliquer en partie le fait que la pauvreté soit toujours là\*\*.

En répondant à la question : *qui peut parler au nom des pauvres ?*, plusieurs militants soulignent que la misère apprend des savoirs, une expérience, une sensibilité qui donnent de la force pour la représentation. Ceux qui sont sortis de la misère sont plus armés pour assumer les risques. Mais avec le temps et la formation, des gens très pauvres peuvent aussi se préparer à des missions de représentation. Le regard porté sur eux est important. Si on les croit capables, ils pourront représenter d'autres personnes parce qu'on leur fait confiance.

## Définition de l'expression « les plus pauvres »

Il y a un malentendu autour de l'expression *les plus pauvres*. En première approche, il y a lieu de distinguer *les plus pauvres* de la catégorie de personnes

vivant en grande pauvreté au sens de la définition du Rapport Wresinski, pour laquelle il est plus juste de parler des *très pauvres*.

*La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible*<sup>25</sup>.

Divers rapports ont attiré l'attention sur l'existence d'une partie importante de la population, à l'échelle nationale ou internationale, vivant ce cumul grave de précarités. Outre le Rapport Wresinski lui-même, on peut citer le Rapport Despouy du Conseil économique et social de l'ONU<sup>26</sup> ou le Rapport Général sur la Pauvreté en Belgique<sup>27</sup>.

L'expression *les plus pauvres* ne vise pas la désignation d'une population en grande misère. Elle renvoie à une intention, à une démarche, à *un mouvement de recherche vers les personnes encore plus pauvres et plus exclues que celles déjà rencontrées. Ces concepts servent alors à évaluer des actions face au danger permanent qui guette celui qui agit avec les pauvres : grandir et avancer avec les hommes et les femmes rencontrés et oublier ceux et celles qui ne suivent pas ou qui n'ont pas croisé sa route. (...) En ce dernier sens, les plus pauvres sont ceux qui ne sont pas encore effectivement rencontrés et vers lesquels on va*<sup>28</sup>.

En d'autres termes, l'expression *les plus pauvres* ne saurait en aucun cas désigner une catégorie sociale susceptible de représentation. Une telle ambition serait immédiatement vouée à l'échec. Il serait impossible de dire qui appartient aux *plus pauvres* et, à la limite, *le plus pauvre* est forcément unique, et donc seul.

L'expression indique le souci de prendre en compte un effort de langage, l'effort de tout homme pour accomplir son humanité, et d'abord de celui dont la parole est à peine audible. La référence au plus pauvre est une manière d'écouter, de penser, d'agir ; une tension, une attention à la voix la plus ténue.

On peut encore le dire autrement. Pour le Mouvement Atd Quart Monde, *l'expression les plus pauvres est à comprendre sur un mode interrogatif : qui sont les plus pauvres ?*<sup>29</sup> La question permet en même temps d'engager une démarche qui se soucie de l'exclu parmi les exclus, et de rendre possible un partenariat, une réciprocité dans la réflexion et dans l'action.

*Qui sont les plus pauvres parmi la population rencontrée ? Quelles réalités spécifiques vivent-ils ? Quelles sont leurs aspirations ? Quels efforts font-ils et qu'entreprennent-ils pour faire face à leur situation ? Comment d'autres les soutiennent-ils ?*<sup>30</sup>

Si la référence aux plus pauvres c'est la référence à une démarche, on ne peut représenter « les plus pauvres ». Néanmoins la démarche qui consiste à aller vers

les plus pauvres, c'est-à-dire à se poser la question des absents, doit rester constamment présente. La présence des *très pauvres* dans la représentation sera la garantie de celle des *plus pauvres*.

## Représentation spécifique ou intérêt commun ?

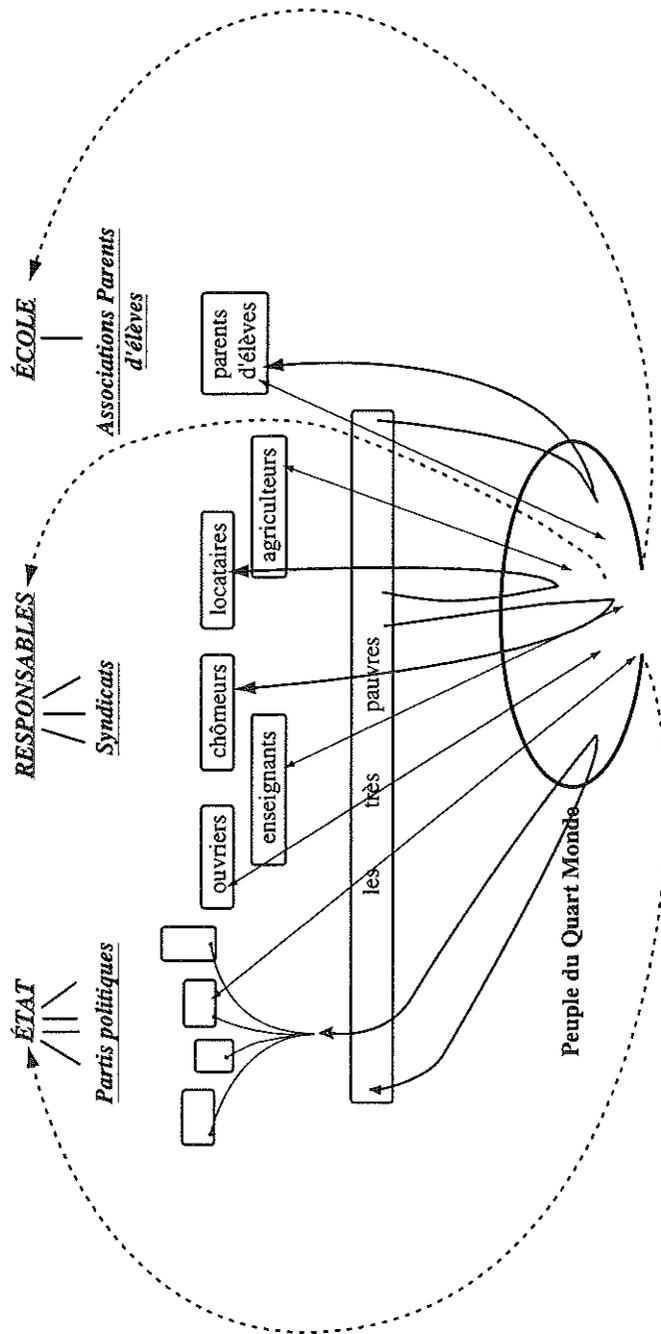
Les dictionnaires définissent le mot *spécifique* comme propre à une espèce ou à un groupe, et commun à tous les membres de cette espèce ou de ce groupe. Le mot doit être rapproché du mot *spécial* qui signifie lui aussi *propre* ou *particulier* à quelqu'un ou quelque chose.

Donc, la représentation spécifique veut dire rendre présent un groupe particulier réuni par les seuls mêmes intérêts. Les exemples dans la société civile abondent (groupement de locataires, syndicats, parents d'élèves...). Dans ce contexte-là, il semblerait aberrant à tout le monde que le groupe soit représenté par quelqu'un d'étranger aux intérêts du groupe (par exemple qu'un agriculteur représente les cheminots ou qu'un coiffeur représente les juristes à l'université). Ce type de représentation par « catégories » développe l'exclusion d'une partie de la population, car chacun défend ses intérêts sans se soucier de l'intérêt commun.

Il ne sert à rien de créer une nouvelle catégorie, celle des pauvres, car la lutte contre la misère concerne tout le monde. Elle est l'intérêt commun de tous les citoyens. *L'intérêt commun* c'est ce qui importe et est utile, c'est agir pour l'intérêt de la société (Larousse). En représentation politique, les élus sont appelés à représenter tous les citoyens ; lorsque les élus ne tiennent pas compte de l'intérêt commun, cela peut provoquer des troubles comme par exemple, en Belgique, à propos de la protection des enfants. À la suite des drames survenus, des centaines de milliers de personnes ont exprimé lors de *la Marche blanche*, en octobre 1996, leur intérêt commun : la protection des enfants. L'intérêt commun aux parents d'élèves, par exemple, pourrait être la lutte contre l'échec scolaire quel que soit l'enfant ; dans ce cas, il est certain que les familles très pauvres seraient prises en compte et nous serions bien au-delà de la représentation spécifique par catégories.

La lutte contre la misère oblige à refuser la représentation par catégories, source d'exclusion, car même si un pauvre représentait la catégorie des pauvres, cela risquerait de creuser encore plus profondément le fossé avec les non-pauvres. Les associations qui luttent contre la misère sont bien souvent ouvertes à tous les citoyens<sup>31</sup>. Ceux qui luttent aux côtés des pauvres savent que la parole des très pauvres vaut pour le bien de tous parce qu'ils ont une connaissance des injustices et des combats à mener pour que la société soit plus juste et plus solidaire.

En conclusion de ce point, nous pouvons déduire qu'il ne faut surtout pas une représentation spécifique des très pauvres, mais que, au contraire, le combat contre la misère doit être mené partout (voir schéma). Notre recherche démontre que le plus important est que des personnes très pauvres puissent participer à la



représentation de tous, dans tous les lieux existants ou à créer. Jusqu'à présent, dans tous les lieux de représentation, ce sont des non-pauvres qui siègent. Si parfois l'exigence de donner la parole aux pauvres est reconnue, elle se limite souvent à une participation ponctuelle. C'est comme si la représentation était un des privilèges que les non-pauvres n'acceptent pas de partager.

## Notes

1. En grec, « choisir », « séparer », « décider », « distinguer » s'exprime par le même verbe kri-nein, qui a donné « critique ».
2. Vocare en latin, d'où dérive la « voix », signifie « appeler ». L'expression convient parfaitement à la représentation dans laquelle le représenté appelle le représentant.
3. Cf. H. Arendt, *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, tr. fr. par Martine Leiris [coll. Points politique, Po 125], Paris, Fayard, 1982, pp. 6-280; cf. aussi les documents internes à notre groupe.
4. Audition Lucie Ribert.
5. Cf. surtout *Principes de la philosophie du droit*, tr. fr., Paris, Vrin, 1975.
6. Interview n° 1.
7. Interview n° 13.
8. Interview n° 3.
9. Dans la représentation strictement politique, ce phénomène est parfois moins net dans la mesure où souvent les élus représentent des idées plus que des personnes.
10. Interview n° 11.
11. Pour reprendre l'image du miroir, si celui avec qui parle le représentant ne le voit pas comme une personne mais comme une vitre transparente, il n'y aura pas de représentation.
12. Interview n° 6.
13. B. Chevallier, *op. cit.*, pp. 122-124.
14. Interview n° 1.
15. Interview n° 9.
16. Interview n° 5.
17. Audition Lucie Ribert.
18. Audition Lucie Ribert.
19. Audition Emile Creutz.
20. Audition Lucie Ribert.
21. Cf. définition chapitre 2 : « Représentation et partenariat ».
22. Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel. Elle s'occupe des personnes handicapées en France.
23. Initiée par Atd Quart Monde et co-pilotée par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, l'action « Contre l'exclusion, une qualification » a été menée dans l'agglomération lyonnaise, de 1989 à 1992. Son objectif était de permettre à soixante-quinze adultes en situation de grande pauvreté, âgés de 25 à 40 ans, de suivre une formation en alternance, rémunérée, afin d'obtenir une qualification au moins égale au CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle).
24. X. Godinot (sous dir. de), *op. cit.*
25. *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, *op. cit.*, p. 25.
26. *Les droits de l'homme et l'extrême pauvreté*, 28 juin 1996, approuvé en 1997. Résolution 1997/11 de la Commission des droits de l'homme.

27. *Rapport général sur la pauvreté*, réalisé à la demande du Ministre de l'intégration sociale par la Fondation Roi Baudouin, en collaboration avec Atd Quart Monde et l'Union des villes et communes belges, 1994. Ce rapport est surtout original par l'implication des personnes concernées par la grande pauvreté tout au long de son élaboration.

28. J. Lecuit, *La rencontre avec les plus pauvres provoque la connaissance*, dans *La connaissance des pauvres*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1996, p. 214.

29. Atd Quart Monde, *Atteindre les plus pauvres*, New-York-Paris, Éd. Unicef/Atd Quart Monde, 1996, p. 7.

30. *Ibid.*, p. 20.

31. À ce propos, le mot *Quart Monde* est parfois mal utilisé quand il remplace le mot misère. Le mot *Quart Monde* n'est pas une catégorie sociale qui mettrait une étiquette de plus sur le dos des pauvres. Dans le mot *Quart Monde*, il y a l'idée du rassemblement des citoyens de tous milieux, de toutes conditions avec les très pauvres et à partir d'eux. C'est ce que signifie la notion de peuple du *Quart Monde*.

## Conclusion

L'expérience vécue au cours de ces deux années de recherche, entre militants Quart Monde, volontaire et universitaires, a démontré que le croisement des savoirs pose de nouvelles questions. Chacun était venu avec ses propres convictions et ses ignorances, sur les thèmes de la citoyenneté et de la représentation.

Au cours de notre recherche, tant les personnes très pauvres que les penseurs reconnus nous ont rappelé que la reconnaissance de la qualité de citoyen passe par l'appartenance à la communauté humaine. Cette reconnaissance est réciproque entre la personne et la communauté.

Les exemples décrits dans les différents chapitres de ce mémoire montrent cependant combien le dialogue est difficile entre les très pauvres et les autres citoyens. Pourtant, il est possible à certaines conditions. Notre recherche a mis en évidence quelques conditions telles que :

– La qualité du regard : le regard porté sur les pauvres est déterminant. Ils sont des citoyens et non des gens à problèmes ou à assister. Ils sont les acteurs de leur propre vie et de celle de la communauté. Ils sont des penseurs qui font progresser la démocratie.

– La prise de conscience d'un intérêt commun : cet intérêt commun peut être, par exemple, la protection de l'enfance, un monde plus juste, le combat contre la misère...

– La rencontre dans l'action : par exemple, une action de quartier, au sein d'une école, au sein d'une association, et aussi dans le cadre de ce programme Quart Monde-Université... permettent de faire un bout de chemin ensemble en apprenant à se connaître, découvrir les capacités de l'autre, et se faire confiance mutuellement.

Pour enrichir la démocratie, grâce à la participation de ceux qui en sont trop souvent exclus, il faut repenser la représentation. En effet, les différents types de

représentation, même celles par catégories sociales ou professionnelles, laissent toujours des gens de côté. Il ne s'agit donc pas d'ajouter une catégorie supplémentaire : celle des très pauvres. Notre hypothèse était que, dans son fondement, *la représentation, c'est rendre présente la question des absents* dans tous les lieux où les décisions se prennent : partis politiques, syndicats, associations... Notre recherche nous a permis de découvrir qu'on peut y parvenir en adoptant la référence aux plus pauvres. Nous entendons par là, non une catégorie sociale particulière, mais la démarche qui recherche sans cesse l'exclu parmi les exclus.

Qui peut rendre présents *les plus pauvres*? Dans l'histoire, ce sont bien souvent des non-pauvres qui ont parlé au nom des pauvres. Leur sincérité n'est pas à mettre en doute car leur engagement et leur audace sont réels. Ils font avancer la connaissance des questions liées à la grande pauvreté et participent à l'élaboration des réponses à apporter. Mais peut-on parler vraiment d'une reconnaissance des très pauvres à travers eux? Est-ce qu'une personne très pauvre peut reconnaître son combat de tous les jours à travers eux? Afin que des *très pauvres* puissent dire d'un représentant : « il est comme nous », il est indispensable que certains d'entre eux puissent s'engager dans des missions de représentation.

Cela demande du temps, une formation, et surtout un partenariat vécu entre pauvres et non-pauvres. Ce partenariat est essentiel. Sans lui, la démarche de représentation est vidée de son sens. Sans lui, la parole des très pauvres n'est pas entendue. Sans lui, ceux-ci courent même le risque d'être davantage exclus.

Il ne suffit pas d'ajouter une chaise autour de la table pour le pauvre, maintenu trop souvent dans un rôle de témoignage de sa propre vie. La représentation des plus pauvres est un élément indispensable du combat contre la misère; celui-ci concerne tous les citoyens parce que la société s'appauvrit si elle se prive des connaissances que peuvent apporter ceux qui sont exclus.

C'est pourquoi réfléchir à la représentation *du plus pauvre*, c'est réfléchir à la représentation de *tous*.

## Matériaux de la recherche

### Travail sur les textes parlementaires qui ont abouti au vote de la loi sur le RMI

Revenu Minimum d'Insertion créé en France par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988.

Dans les textes des débats parlementaires (parus au *Journal Officiel*), comment les représentants de la nation parlent des pauvres? Pour répondre à cette question, nous nous donnons quatre axes :

- Comment les parlementaires parlent des pauvres?
- Comment les parlementaires parlent du Mouvement Atd Quart Monde?
- Comment les parlementaires utilisent ce que le père Joseph Wresinski a dit dans le rapport du Conseil Économique et Social?
- Comment parle-t-on des droits des pauvres?

### Les interviews et auditions

Quinze interviews ont été réalisés par les militants, d'octobre à décembre 1996.

N°	Responsabilités	Caractéristiques	Connaissent-ils Atd Quart Monde?
1	Une Présidente de C.P.A.S.	Elle gère le Centre Public d'Aide Sociale.	Elle ne connaît pas, elle en a entendu parler.
2	Un Président d'Association de parents d'élèves.	Personne qui dirige les réunions de parents. But : améliorer la vie et le contact de l'enfant à l'école.	Non
3	Un Président d'une société de logement sociaux.	Personne qui rassemble un comité chargé de recevoir les plaintes des locataires sociaux à propos de l'entretien des bâtiments.	Non
4	Une personne d'un comité de logements sociaux.	Son rôle est d'écouter et de retransmettre les doléances des locataires.	Un peu
5	Un Bourgmestre	Maire d'une ville de 7 000 habitants.	Non
6	Un allié du Mouvement Atd Quart Monde	Père, grand-père, pensionné. Militant actif d'Atd Quart Monde	Oui, depuis 1987
7	Un membre du comité des fêtes	Elle participe à l'organisation des fêtes et à l'amélioration de la vie de sa cité.	Oui, depuis 1996
8	Mme Y	Veuve.	Non
9	Un jeune couple.	Ils perçoivent le minimex.	Non
10	Une organisatrice d'une banque alimentaire.	Elle gère l'attribution des colis de nourriture.	Oui, depuis 1987
11	Une militante Atd Quart Monde	Mère de 3 enfants.	Oui, depuis 1989
12	Une militante Atd Quart Monde	Veuve, mère de 3 enfants.	Oui, depuis 1982
13	Un échevin.	Adjoint au maire, il régit les logements sociaux, la culture, la jeunesse et les fêtes.	Non
14	Un assistant social.	Il crée des projets en participation avec les plus pauvres.	Oui, depuis 1990
15	Léonce Berton	Chef de camp dans un camping	Non

### *Textes, lectures*

Les apports philosophiques : textes de Thomas Hobbes, Montesquieu, Rousseau, Hannah Arendt, Hegel.

Autres textes : extraits du rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* du Conseil Économique et Social français. Texte de Mme de Vos van Steenwijk : Le Père Joseph représentant de son peuple, (*Démocratie et pauvreté*, Éd. Quart Monde/Albin Michel, 1991, p. 658). Intervention du père Joseph Wresinski à la Mutualité de Paris le 17 novembre 1977 (Quart Monde IGLOOS, n° 97-98, 1978, p. 81).